

**R
A
P
P
O
R
T**

**économique et social
annuel
2004**

I. UNE CROISSANCE DE L'EMPLOI INTERIMAIRE LIMITEE A 2,6% EN 2004	PAGE 4
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intérim n'a pas connu en 2004, en dépit d'une croissance économique de 2,6%, un développement comparable à celui enregistré au cours des précédentes phases de reprise ▪ Plus généralement, l'année 2004 est caractérisée sur l'ensemble du marché de l'emploi français par une « reprise sans emploi » ▪ Une croissance du travail temporaire limitée à 2,6% en 2004 ▪ Le chiffre d'affaires du travail temporaire atteint, en 2004, 18,4 milliards d'euros ▪ La croissance du chiffre d'affaires de 4% s'explique pour partie par la revalorisation du SMIC 	<p>page 5</p> <p>page 6</p> <p>page 7</p> <p>page 8</p> <p>page 9</p>
II. LES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE SONT AU CŒUR DU MARCHÉ DE L'EMPLOI	PAGE 10
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'emploi intérimaire constitue une composante majeure de la population active ▪ Toutefois, l'intérim reste quasiment absent du secteur public (alors que le CDD y est répandu) ▪ Le travail temporaire représente, en 2004, en moyenne, 3,2% des emplois salariés ▪ Le secteur du BTP a porté la croissance de l'emploi intérimaire en 2004 ▪ Des évolutions sectorielles contrastées ▪ 6 zooms sectoriels (biens intermédiaires, BTP, services aux entreprises, commerce, biens d'équipement et transports) ▪ Le dynamisme de l'emploi salarié, pour les régions créatrices d'emplois, est tiré par la croissance de l'intérim ▪ Le degré de concentration régionale de l'emploi intérimaire s'est réduit en même temps que le réseau d'agences s'est densifié ▪ Les 20 500 salariés permanents répartis dans 6 300 agences de travail temporaire agissent comme de véritables opérateurs locaux sur les marchés de l'emploi 	<p>page 11</p> <p>page 12</p> <p>page 13</p> <p>page 14</p> <p>page 15</p> <p>pages 16-22</p> <p>page 23</p> <p>page 24</p> <p>page 25</p>
III. LES PROFILS DES SALAIRES INTERIMAIRES	PAGE 26
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le profil type d'un intérimaire : un homme de moins de 30 ans ▪ L'élévation du niveau moyen de qualification des intérimaires se poursuit ▪ En l'espace d'une décennie, le nombre de cadres dans l'intérim a été multiplié par plus de dix ▪ Les intérimaires des catégories cadres, professions intermédiaires et employés sont majoritaires dans le secteur tertiaire, les ouvriers sont prépondérants dans l'industrie 	<p>page 27</p> <p>page 28</p> <p>page 29</p> <p>page 30</p>
IV. L'INTERIM ET L'ACCES A L'EMPLOI	PAGE 31
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intérim constitue une opportunité professionnelle dans une carrière ▪ 210 000 intérimaires environ ont bénéficié d'une action de formation en 2004 ▪ L'intérim, un tremplin vers l'emploi pour les jeunes ▪ La pratique de l'intérim se développe chez les seniors 	<p>page 32</p> <p>page 33</p> <p>page 34</p> <p>page 35</p>
V. LE CADRE JURIDIQUE ET SOCIAL DU TRAVAIL TEMPORAIRE EN FRANCE	PAGE 36
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cadre juridique du travail temporaire ▪ Les évolutions du cadre conventionnel du travail temporaire ▪ Les services et prestations aux intérimaires dans le cadre du FASTT 	<p>page 37</p> <p>page 38</p> <p>page 39</p>
VI. L'INTERIM EN EUROPE ET DANS LE MONDE	PAGE 40
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un marché mondial de 160 milliards d'euros en 2004 ▪ Le travail temporaire en Europe ▪ Les conditions d'exercice du travail temporaire selon les pays en Europe ▪ Les relations contractuelles dans le travail temporaire selon les pays en Europe 	<p>page 41</p> <p>page 42</p> <p>page 43</p> <p>page 44</p>

L'emploi intérimaire, après trois années successives de recul, a, en 2004, renoué avec la croissance. Ce constat doit toutefois être nuancé: à l'instar de l'évolution globale de l'emploi, la progression de l'intérim n'a pas été aussi dynamique que la croissance du PIB pouvait le laisser espérer. L'augmentation de l'emploi intérimaire s'est limitée à 2,6%, quand en 1994 ou en 1997 la fin du cycle de repli s'était traduite par une croissance « à deux chiffres ».

Il n'en reste pas moins que l'emploi intérimaire progresse plus vite que l'emploi salarié (lequel a stagné, n'augmentant que de 0,1% entre le 31/12/2003 et le 31/12/2004) . **Les entreprises de travail temporaire ont créé en 2004, d'après les statistiques de la DARES, l'équivalent de 14 500 emplois à temps plein.** Elles se sont appuyées sur l'ouverture de 260 nouvelles agences, portant leur nombre total à 6 300 fin 2004. Toujours plus proches des bassins d'emplois, l'action des agences de travail temporaire s'est révélée particulièrement efficace : dans les régions au sein desquelles l'emploi a progressé en 2004, il a été systématiquement tiré par la croissance de l'intérim.

L'intérim s'est imposé en l'espace d'une décennie comme une solution incontournable. Le nombre d'intérimaires entre 1995 et 2004 a été multiplié par deux. Ce développement a été d'autant plus porteur que le modèle français s'est appuyé sur un cadre réglementaire et conventionnel particulièrement favorable aux salariés. Dans le même temps, **l'intérim a évolué** : les prestations de services proposées par les agences se sont enrichies, les relations tissées avec les intérimaires se sont renforcées et des partenariats ont été noués avec les acteurs du service public de l'emploi. En 2004, les agences d'intérim ont elles-mêmes été officiellement reconnues par la loi de cohésion sociale comme parties prenantes du service public de l'emploi, et pourront, dès 2005, proposer notamment des services de placement en CDD et en CDI.

Les atouts de l'intérim sont multiples et bénéficient à la fois aux salariés et aux entreprises :

Pour les salariés :

- ⇒ Les agences d'intérim aident les personnes en recherche d'emplois à **accéder à l'emploi** : 91% des intérimaires estiment que leur passage par l'intérim a été utile pour trouver un emploi (Oct-04, FPE-TT / BVA, Regards des intérimaires sur l'intérim). De plus, les intérimaires bénéficient de l'encadrement des permanents des agences avec pour objectif commun de trouver le plus rapidement possible une nouvelle mission.
- ⇒ Les missions d'intérim permettent d'accumuler de l'expérience (pour 86% des intérimaires interrogés ; Oct-04, FPE-TT / BVA, Regards des intérimaires sur l'intérim) et d'accéder pour 210 000 intérimaires en 2004 à une formation rapidement opérationnelle (enquête sur les actions de formations, SETT); bref d'**améliorer l'employabilité**.
- ⇒ L'intérim constitue par conséquent **un tremplin vers l'emploi** : l'enquête du FPETT d'octobre 2004 révèle qu'en dépit d'un environnement économique peu porteur, alors que 44% des intérimaires étaient en situation de chômage à leur entrée dans l'intérim en avril 2003, ils n'étaient plus que 15% dans cette situation 8 mois plus tard.

Pour les entreprises :

- ⇒ La réactivité des agences d'intérim est plébiscitée et permet aux entreprises d'adapter rapidement leurs effectifs aux fluctuations de production. Une étude récente de la DARES (Avr-05, DARES, Premières informations, premières synthèses, Emploi industriel : le dernier creux conjoncturel sans influence sur la tendance des gains de productivité) révèle que l'intérim participe à la **compétitivité** du secteur industriel et que le recours croissant au travail temporaire a permis à certains secteurs industriels de résister et de se renforcer en accentuant leur propre réactivité face à la conjoncture.
- ⇒ Les entreprises de travail temporaire ont investi dans la formation en 2004 260 millions d'euros (enquête sur les actions de formations, SETT); proposant ainsi au bon moment à des entreprises clientes des **compétences recherchées**, et donc un moyen efficace d'accompagner leur développement.
- ⇒ L'intérim permet d'**externaliser une partie de la gestion administrative** des ressources humaines permettant aux entreprises clientes d'orienter certaines de leurs ressources vers des fonctions plus stratégiques et de réduire les coûts afférents à cette charge.

I – Une croissance de l’emploi intérimaire limitée à 2,6% en 2004

L'intérim n'a pas connu en 2004, en dépit d'une croissance économique de 2,6%*, un développement comparable à celui enregistré au cours des précédentes phases de reprise

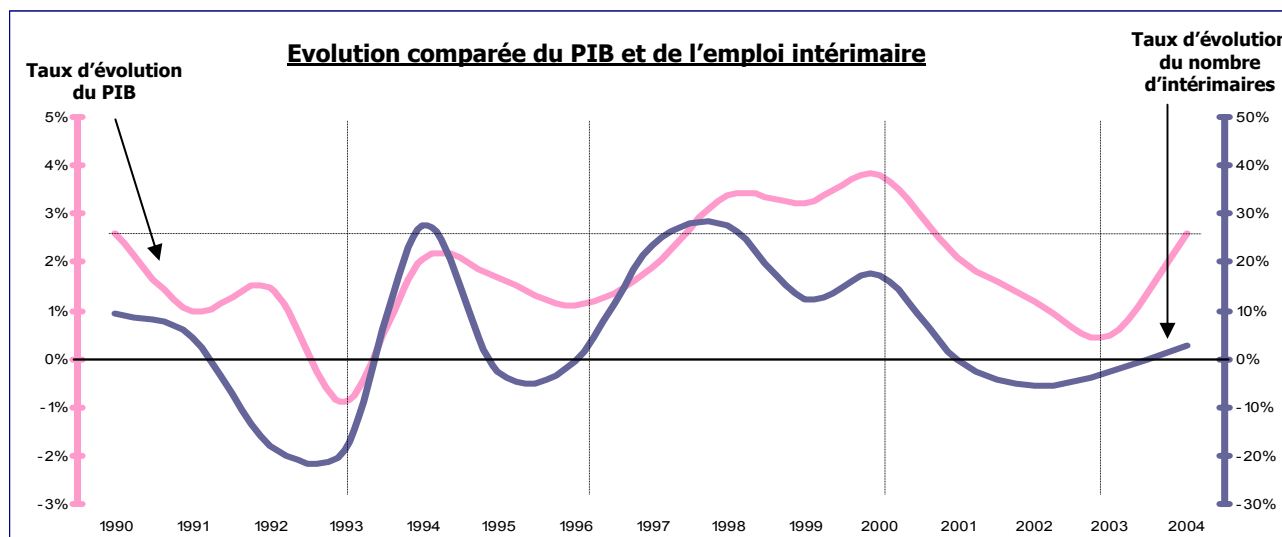
Le travail temporaire accompagne, voire anticipe les mouvements conjoncturels

Sur la période 1990-2003, on peut constater 4 cycles majeurs :

- ⇒ Entre 1988 et 1993 : la croissance s'essouffle pour devenir négative en 1993. L'intérim adopte une trajectoire semblable, toutefois, une décroissance du nombre d'intérimaires en ETP intervient dès 1992 lorsque le niveau de croissance du PIB est limité à 1,5%.
- ⇒ Entre 1994 et 1996 : un redressement du PIB survient en 1994, et de manière concomitante, l'emploi intérimaire progresse fortement. Les deux années suivantes, la croissance du PIB ralentit aux alentours de 1,5%, niveau d'activité insuffisant pour se traduire par une augmentation du nombre d'intérimaires en ETP.
- ⇒ Entre 1997 et 2000 : la croissance de l'emploi intérimaire s'accélère, en parallèle, le niveau d'activité progresse rapidement.
- ⇒ Entre 2001 et 2003 : la croissance du PIB s'essouffle et l'intérim au cours de cette période diminue en moyenne de 3% chaque année.

En 2004, « le retour de la croissance économique » ne s'est pas traduit comme ce fut le cas en 1994 et 1997 par une expansion de l'intérim

- ⇒ La fin du cycle de repli de 2001-2003, n'a pas été suivie en 2004, comme en 1994 et en 1997, d'une expansion du travail temporaire (respectivement +27,7% et +23,4% au cours de ces années). La progression de l'intérim s'est, en 2004, limitée à 2,6%.



* PIB en données non corrigées des jours ouvrables, au prix de 1995 (INSEE, 31 mars 2005).

Plus généralement, l'année 2004 est caractérisée sur l'ensemble du marché de l'emploi français par une « reprise sans emploi »

L'emploi salarié, quel que soit le type de contrat observé, a stagné en 2004. Un retour sur ses évolutions récentes permet de mieux appréhender ce phénomène de « reprise sans emploi ».

Entre 1997 et 2001, avec une croissance annuelle moyenne de 2,8%, l'économie a créé 1 850 000 emplois, lesquels ont été à peu près pérennisés au cours des années 2002-2003 (-44 300) en dépit du ralentissement de la croissance intervenu au cours de cette période (0,9% en moyenne).

Entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, l'emploi salarié a stagné, n'augmentant que de 17 200, alors même que la croissance atteignait 2,6%*. Le secteur industriel, pour la troisième année consécutive, reste d'ailleurs confronté à des destructions d'emplois (-76 500 en 2004 contre -103 000 en 2003).

Cette « reprise sans emploi », de l'avis des économistes, trouverait son origine dans un phénomène de « surcapacité » et de recherche de productivité. L'évolution de l'emploi n'a pas suivi en 2002-2003 le rythme de décélération du niveau du PIB. En contrepartie, en 2004, les entreprises se sont appuyées sur leur « réserve de main d'œuvre » pour accompagner leur croissance et n'ont donc ajusté que faiblement les créations d'emploi, et notamment en intérim, au développement de leur activité.

Evolution de l'emploi salarié (en milliers; données cvs)

Secteur d'activité	2003				2004				Variation
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	31/12/2004 / 31/12/2003
Industrie	4 042,7	4 018,5	3 991,3	3 963,2	3 940,1	3 919,2	3 899,8	3 886,7	-1,9%
Construction	1 267,5	1 273,1	1 275,2	1 279,1	1 284,5	1 285,9	1 290,3	1 296,1	1,3%
Tertiaire	10 104,9	10 109,0	10 097,3	10 148,5	10 159,1	10 199,8	10 219,1	10 225,2	0,8%
Ensemble des secteurs	15 415,1	15 400,6	15 363,8	15 390,8	15 383,7	15 404,9	15 409,2	15 408,0	0,1%

* PIB en données non corrigées des jours ouvrables, au prix de 1995 (INSEE, 31 mars 2005).

Une croissance du travail temporaire limitée à 2,6% en 2004

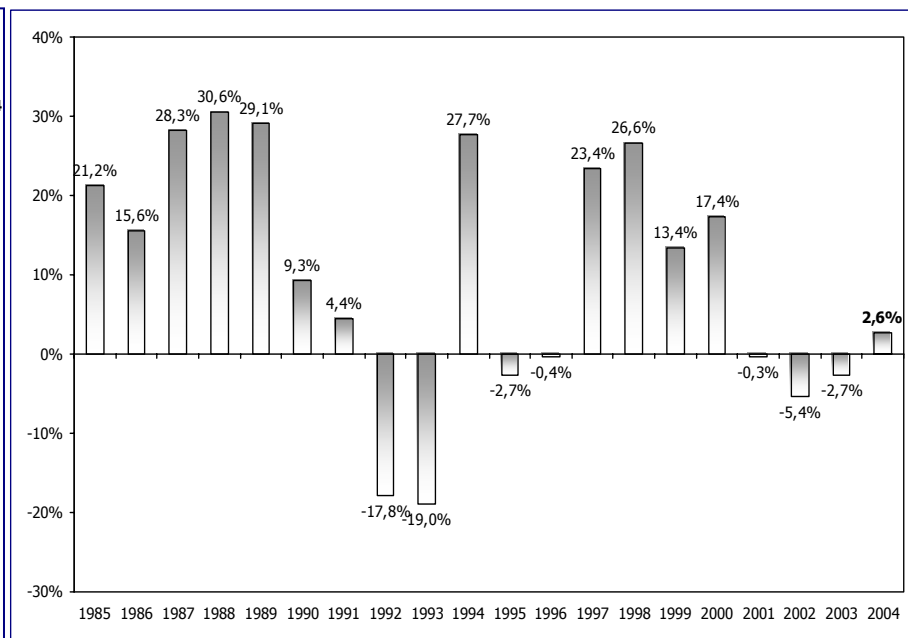
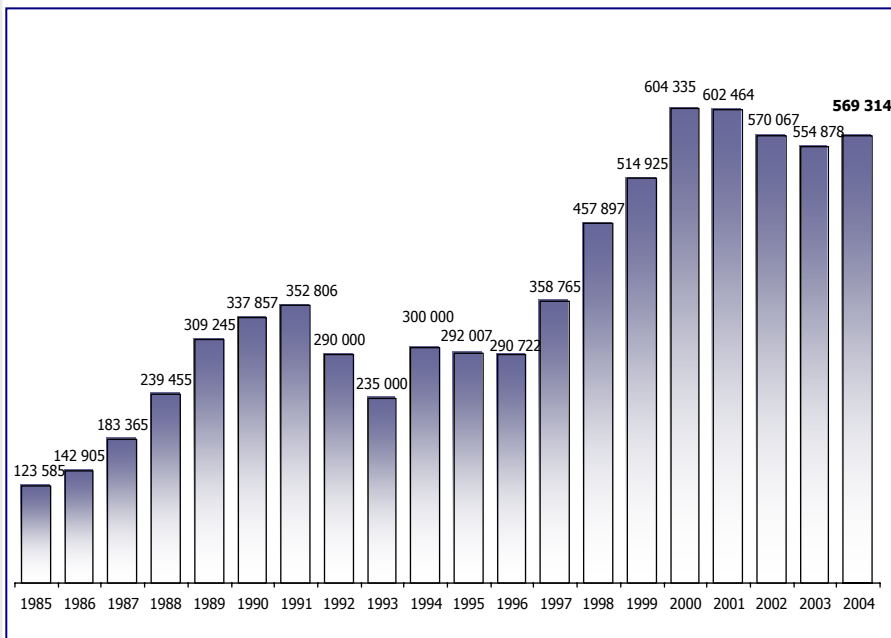
Le nombre de salariés intérimaires en 2004, selon la définition de la DARES des équivalents emplois temps plein*, atteint 569 314, soit 2,1% de la population active et 3,2% de l'emploi salarié.

L'année 2004 marque pour la première fois depuis 2000, une évolution positive de l'emploi intérimaire: 14 436 emplois temps pleins ont été créés. Néanmoins, celle-ci s'est limitée à 2,6% et n'a qu'à peine compensé le recul observé en 2003.

L'intérêt économique du contrat de travail temporaire pour les entreprises utilisatrices s'est confirmé cette année: le nombre d'emplois intérimaires a augmenté plus rapidement que l'ensemble des emplois salariés du secteur privé, notamment dans le secteur du BTP où le taux de recours est passé de 7,6% en 2003 à 8,2% en 2004.

Evolution annuelle de l'emploi intérimaire en volume

Taux d'évolution annuelle de l'emploi intérimaire (%)



NB : Il y a eu deux ruptures de séries depuis 1990 :

- à partir de janvier 1992 : modification dans la définition d'une mission d'intérim (les renouvellements de contrats ne sont plus comptabilisés).

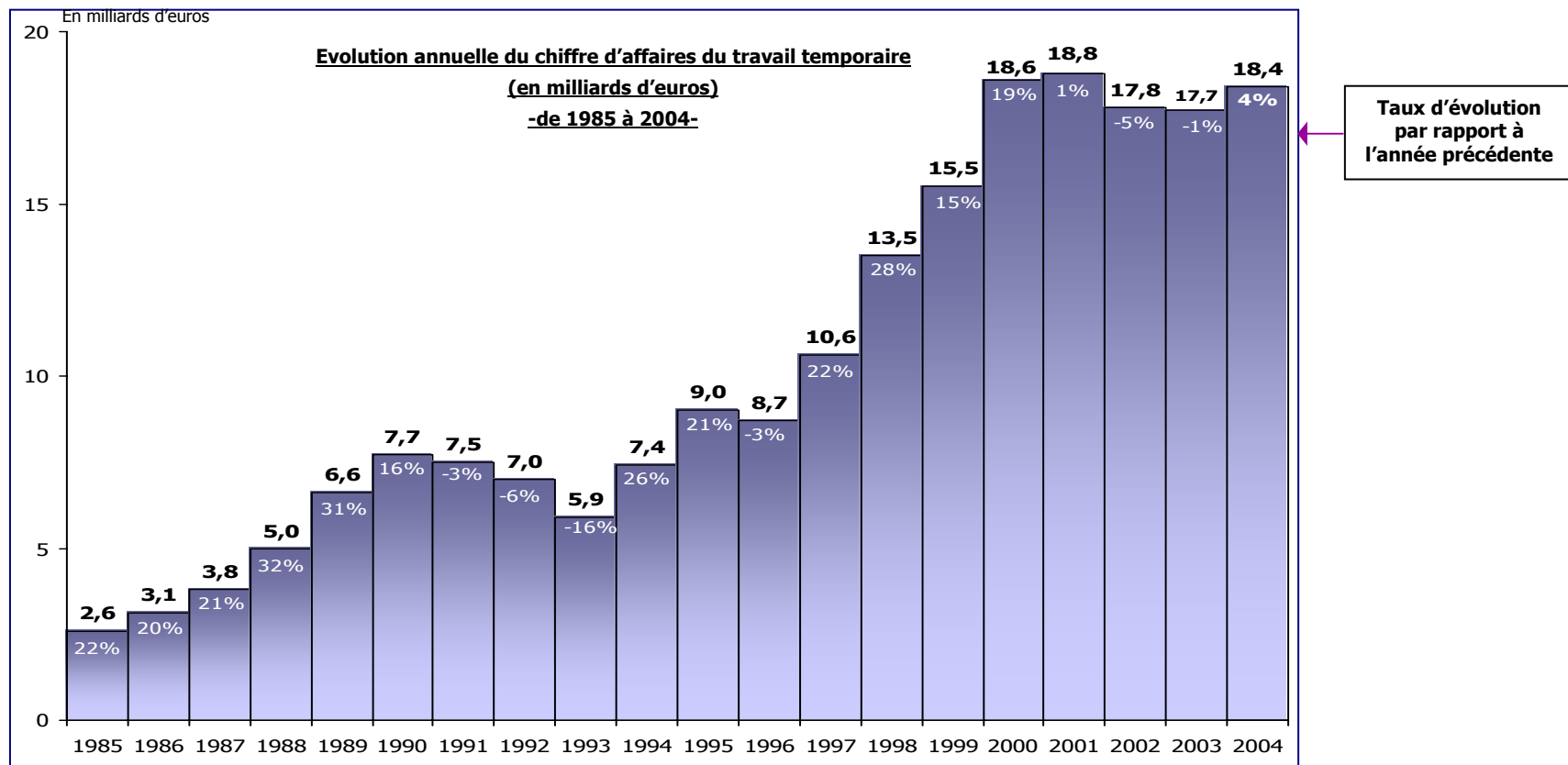
- à partir de janvier 1995 : les Relevés Mensuels de Contrats sont transmis directement à l'UNEDIC et non au ministère du Travail.

(* Les équivalents emplois temps plein sont calculés par la DARES en fonction du nombre de jours travaillés (et non en fonction des heures travaillées).

Le chiffre d'affaires du travail temporaire atteint en 2004 18,4 milliards d'euros

Le réseau des 6 300 agences de travail temporaire a généré en 2004 un chiffre d'affaires global de 18,4 milliards d'euros.

Les salaires et les charges sociales versés par les entreprises de travail temporaire comptent à eux seuls pour 87% du chiffre d'affaires. La valeur ajoutée de la branche atteint 95% du chiffre d'affaires.



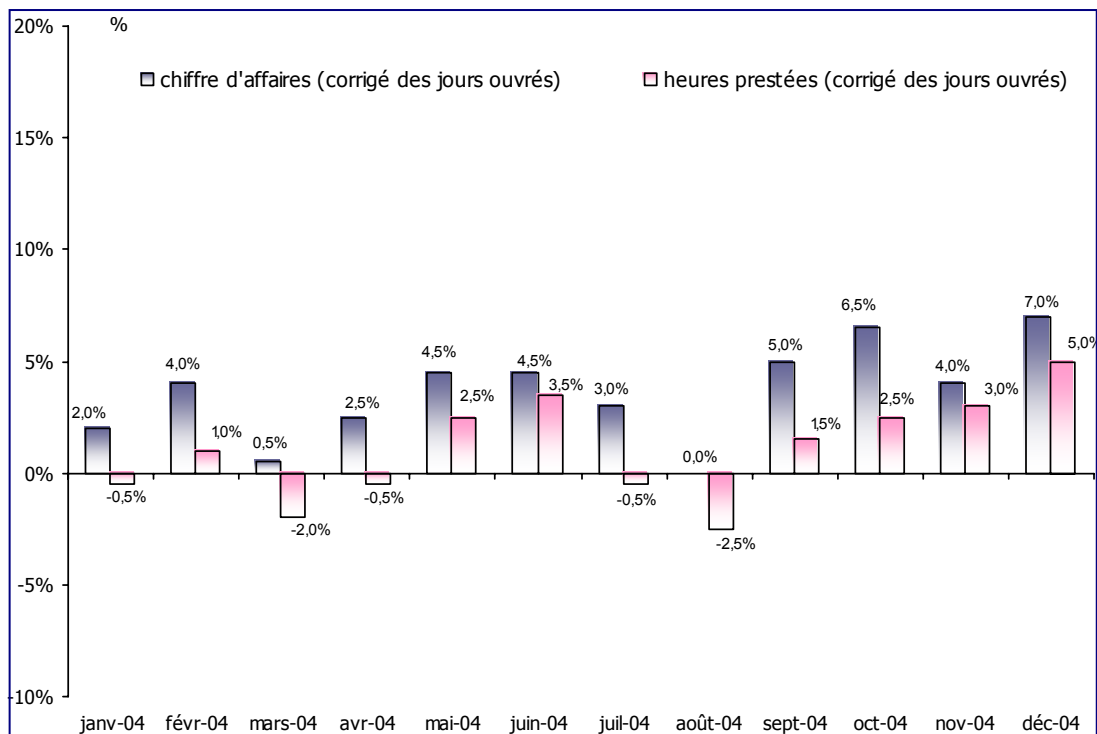
La croissance du chiffre d'affaires de 4% s'explique pour partie par la revalorisation du SMIC

L'année 2004 est caractérisée par une progression, du chiffre d'affaires et du nombre d'heures prestées de respectivement 4%* et 1,5%*:

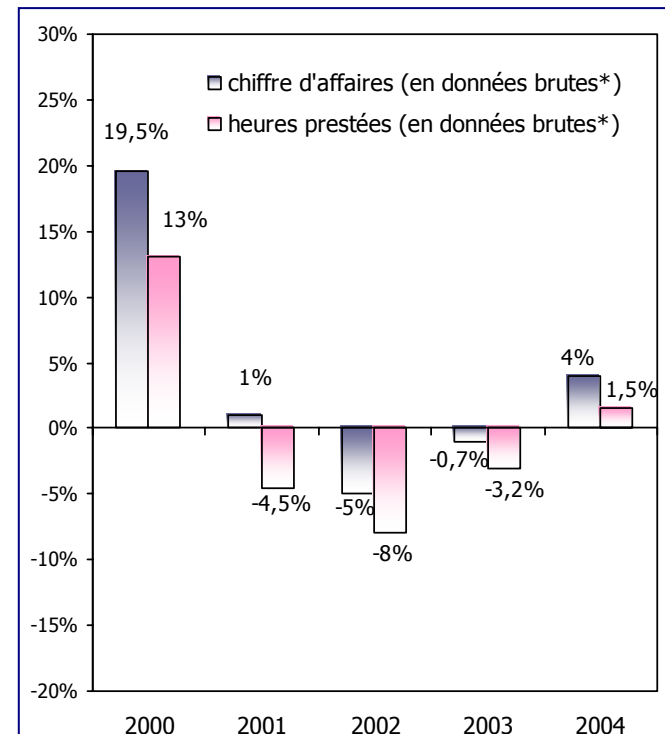
La croissance du chiffre d'affaires de 4% en 2004 doit être nuancée: elle s'explique pour partie par les augmentations du SMIC intervenues le 1er juillet 2004 (revalorisation de 5,8% pour plus de la moitié des salariés au SMIC).

L'évolution du volume des heures prestées, révélatrice de la tendance réelle de l'activité des entreprises de travail temporaire, est pour sa part en hausse de 1,5%. L'amélioration observée en 2004 a été portée par le dynamisme de la fin de l'année.

Taux d'évolution mensuelle par rapport au même mois de l'année précédente



Taux d'évolution annuelle par rapport à l'année précédente



• Chiffre d'affaires en 2004 → 18,4 milliards d'euros, soit une progression de 4%* par rapport à 2003 (estimation SETT).

• Volume des heures prestées en 2004 → 1037 millions d'heures, soit une croissance de 1,5%* par rapport à 2003 (estimation SETT).

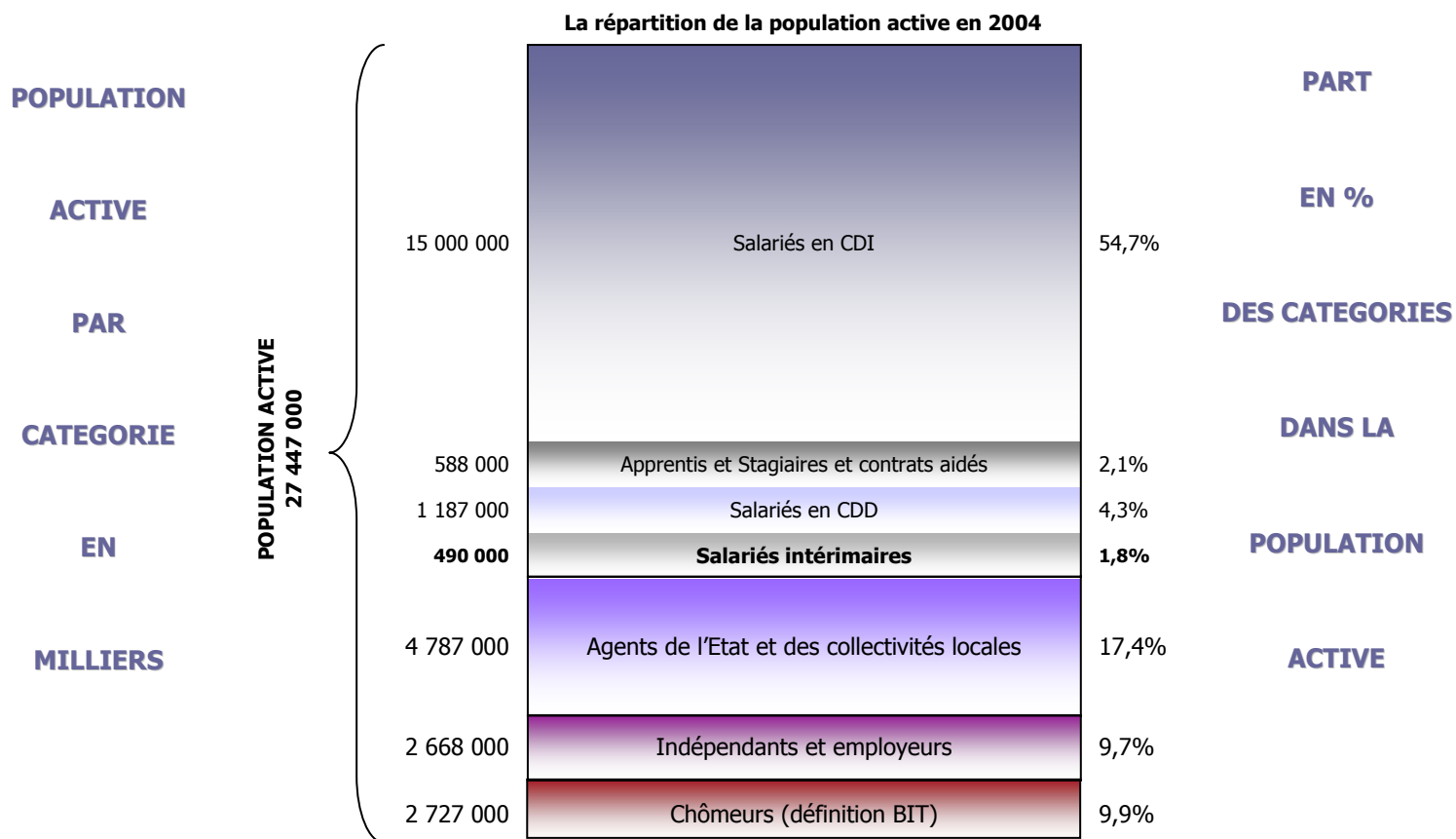
* L'année 2004 est caractérisée par l'existence d'un jour ouvré supplémentaire par rapport à 2003, soit un écart de 0,3% entre les données brutes et les données corrigées.

II - Les entreprises de travail temporaire sont au cœur du marché de l'emploi

L'emploi intérimaire constitue une composante majeure de la population active

La population active regroupe plus de 27 millions de personnes. Au cours de l'année 2004, 2 millions de personnes ont effectué au moins une mission d'intérim.

A noter, l'enquête sur l'emploi de l'INSEE, compte-tenu de la méthodologie retenue, minore structurellement le nombre d'intérimaires estimé à 490 000 en 2004. L'exploitation des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire par la DARES fait en effet apparaître 569 314 équivalents emplois temps plein au cours de l'année, ce qui correspond à 2,1% de la population active.



Toutefois l'intérim reste quasiment absent du secteur public (alors que le CDD y est répandu)

En 2004, le secteur public regroupe 4,8 millions de salariés soit près de 20% de la population active. Alors que les CDD comptent pour 10% des effectifs, l'intérim y reste marginal. Pourtant, comparativement au CDD, l'intérim présente de sérieux atouts tant pour les salariés que pour les administrations :

Avantages de l'intérim pour les salariés

⇒ L'intérimaire bénéficie d'une indemnité de fin de mission ce qui n'est pas le cas dans la fonction publique pour un salarié en CDD.

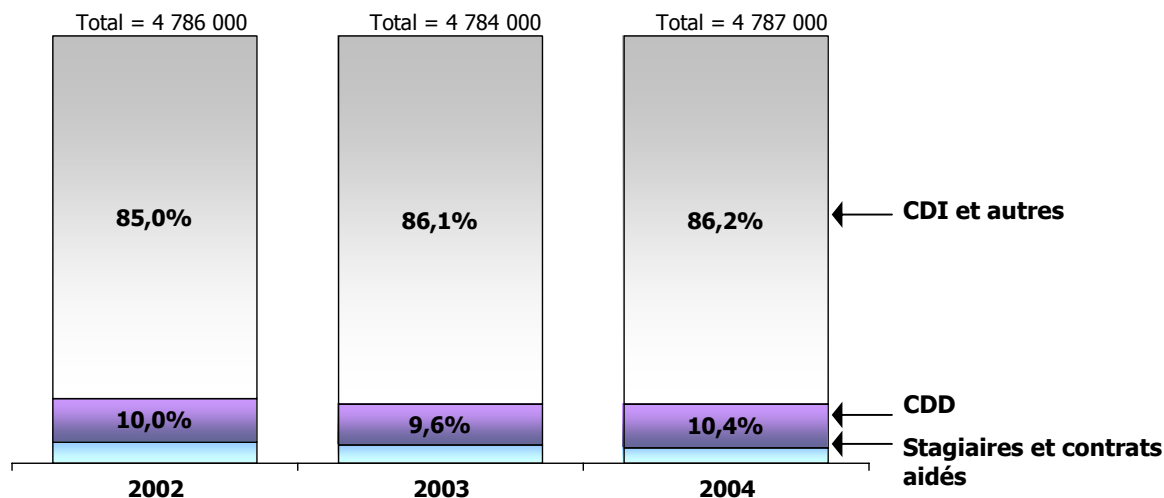
⇒ Le statut d'intérimaire est plus favorable que celui de non-titulaire en CDD: il offre la possibilité d'être accompagné par son agence dans son parcours professionnel et de bénéficier d'une véritable politique de ressources humaines. Celle-ci passe par une politique de formation ambitieuse, qui permet aux intérimaires d'améliorer leur employabilité. L'action sociale constitue également un des éléments essentiels de la politique de la branche. Elle est mise en place notamment par un organisme paritaire spécifique créé par la branche: le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire, le Fastt.

Avantages de l'intérim pour les administrations

⇒ Une des difficultés rencontrées par certaines administrations et certains établissements publics dans la maîtrise de leur coût de personnel réside dans l'existence de moyens matériels et techniques limités pour piloter leur masse salariale, laquelle est complexe à maîtriser (primes, indemnités, multiplication des statuts...). L'intérim permettrait « d'externaliser » la gestion des salariés employés à durée limitée, tout en ayant la possibilité d'anticiper avec précision le coût de ce personnel.

⇒ La gestion de la mobilité est un enjeu majeur pour l'avenir du service public. En effet le transfert de nouvelles compétences aux régions, aux départements et aux communes impliquera des mouvements de personnels. En outre, 40 % des agents de l'Etat présents en 2000, seront partis en retraite en 2010. Les entreprises de travail temporaire qui sont des professionnels de la mobilité et qui disposent d'un réseau de 6300 agences pourraient faciliter la mobilité et l'embauche des personnels.

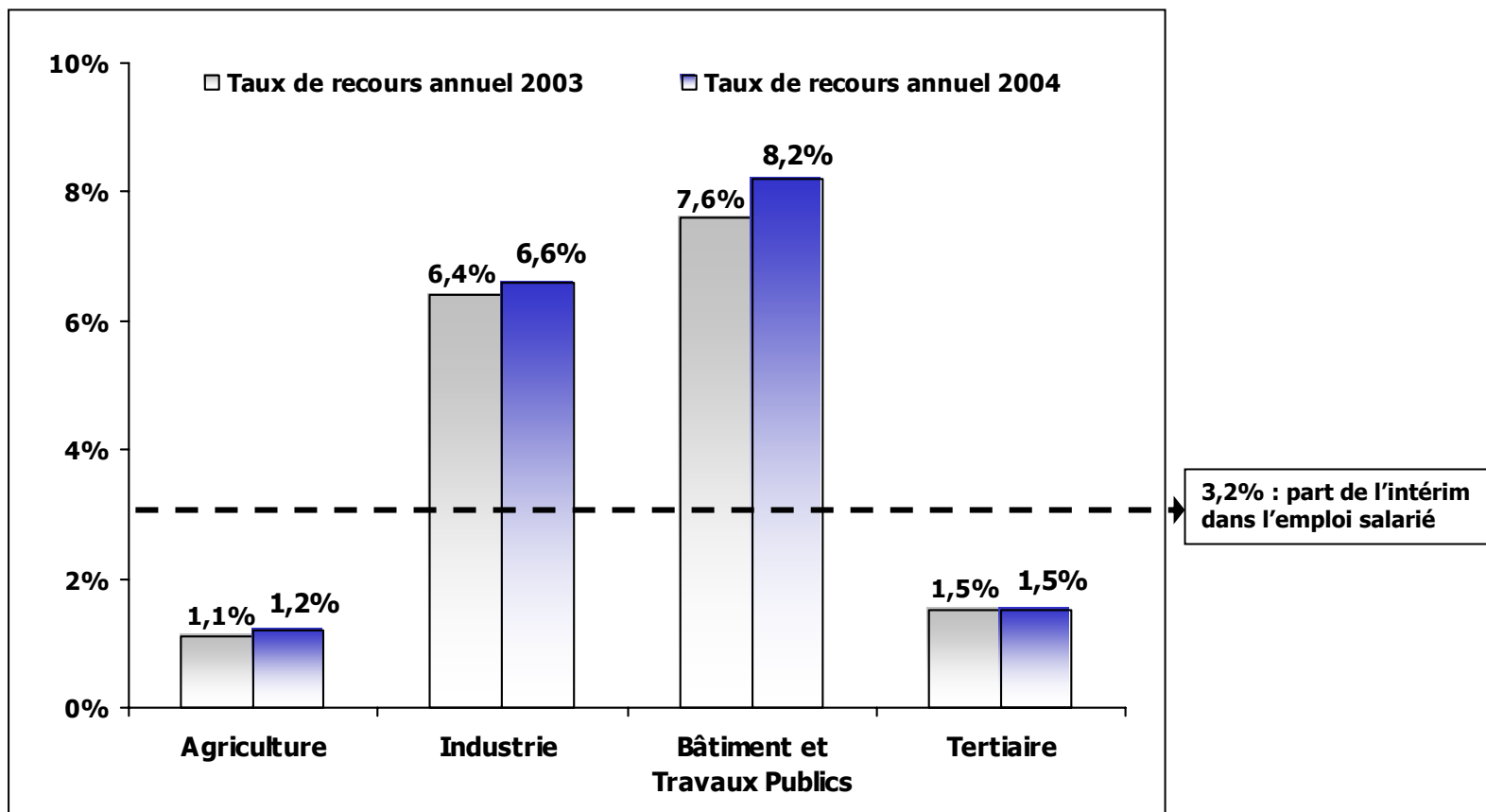
Répartition par type de contrats (en %) de l'emploi salarié du secteur public



Le travail temporaire représente en 2004 en moyenne 3,2% des emplois salariés

Le travail temporaire représente en moyenne 3,2% des emplois salariés, l'observation des taux de recours par grand secteur fait apparaître des écarts importants.

En 2004, la part des intérim dans l'emploi du Bâtiment et des Travaux Publics, s'est renforcé passant de 7,6% à 8,2%. Le taux de recours au travail temporaire progresse légèrement dans le secteur industriel et agricole. Dans le secteur tertiaire, avec 1,5% des salariés, l'intérim reste stable et dispose sans doute d'un potentiel de croissance important.



Le secteur du BTP a porté la croissance de l'emploi intérimaire en 2004

Avec une progression de 9,4% en 2004, l'intérim dans le secteur du BTP a confirmé et amplifié la tendance de 2003.

L'année 2003 avait marqué un recul de l'intérim dans le secteur tertiaire. En 2004, le développement de l'intérim tertiaire avec +1,4% s'est réenclenché.

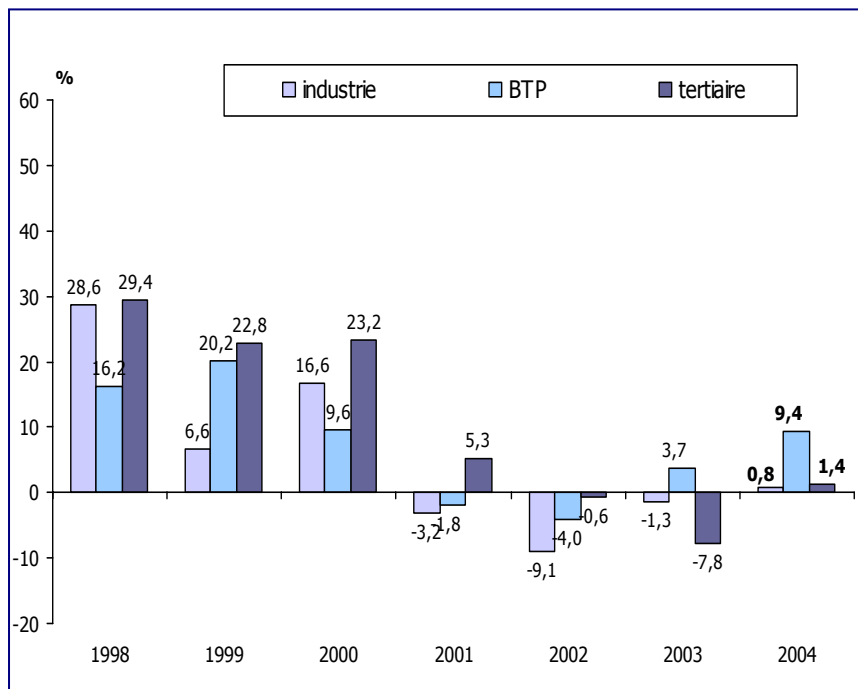
Après trois années de repli, l'intérim industriel cesse de se détériorer et enregistre une hausse de 0,8%.

La répartition de l'emploi intérimaire par secteur est caractérisée en 2004 par une progression du BTP passant de 18,1% à 19,3% de l'emploi intérimaire.

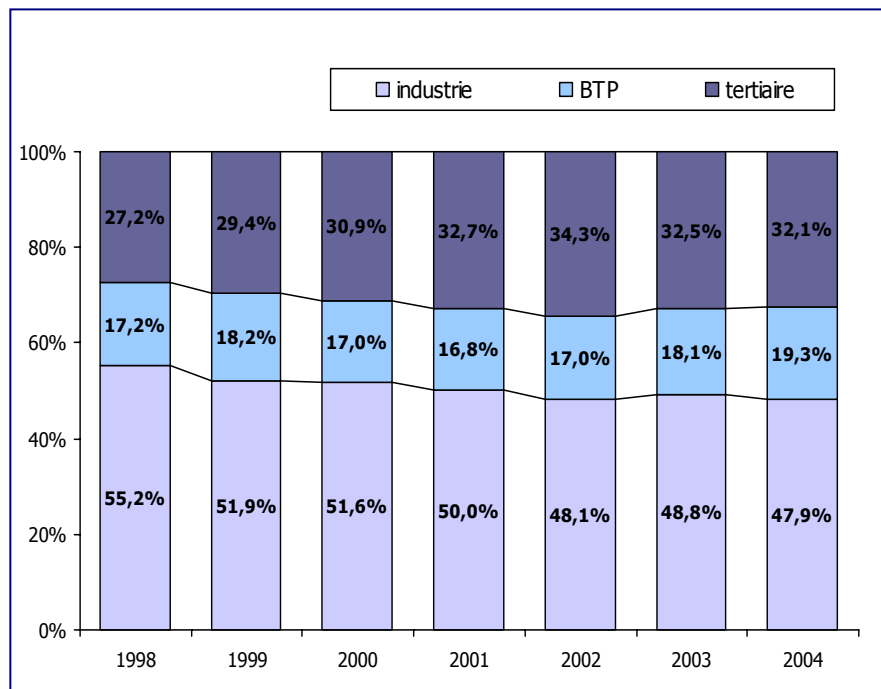
La part relative du secteur tertiaire est à peu près stable et représente près du tiers des intérimaires.

En revanche, le secteur industriel poursuit son déclin, avec une diminution de son poids relatif de près d'un point, il regroupe désormais moins de 48% des effectifs.

Taux d'évolution annuelle de l'emploi intérimaire par secteur (%)



Répartition en % de l'emploi intérimaire en volume de 1998 à 2004



Des évolutions sectorielles contrastées

En 2004, 19 secteurs d'activité (sur 36) connaissent une croissance de leurs effectifs intérimaires, soit une proportion à peu près équivalente au nombre de secteurs orientés à la baisse (17). Outre le BTP (+9,4%), trois secteurs enregistrent un dynamisme remarquable :

Dans les secteurs industriels, les emplois intérimaires des industries des composants électriques et électroniques et ceux des équipements électriques et électroniques, ont progressé respectivement de 15,1% et 9,7%, dopés par les télécommunications et l'informatique. Dans le domaine des services, le nombre d'intérimaires dans le Conseil et l'assistance s'est accru de 8,9%, favorisé par le développement des projets informatiques.

Emploi intérimaire ETP en 2004 : 569 314



Industrie : en détail

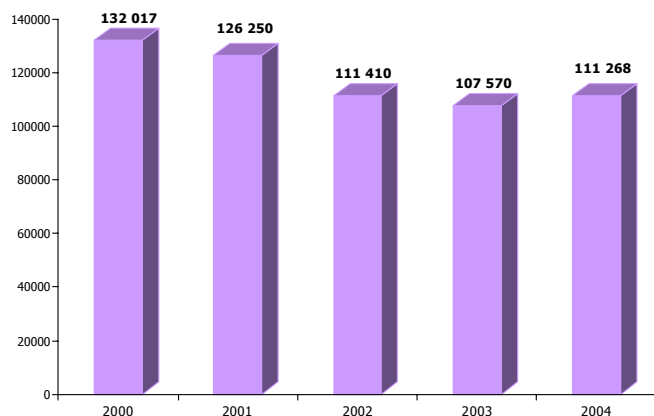
INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES	111 268	3,4%
→ métallurgie et transformation des métaux	34 313	0,2%
→ chimie, caoutchouc, plastique	32 530	3,3%
→ industries des composants électriques électroniques	16 525	15,1%
→ industrie du bois et du papier	11 969	-1,9%
→ industrie des produits minéraux	11 881	7,5%
→ industrie textile	4 049	-4,2%
INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT	50 406	6,4%
→ Equipement mécanique	31 227	5,2%
→ Equipements électriques et électroniques	11 878	9,7%
→ Construction navale, aéronautique et ferroviaire	7 301	6,3%
INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	39 604	-4,5%
INDUSTRIE AUTOMOBILE	33 178	-6,9%
INDUSTRIES DES BIENS DE CONSOMMATION	32 393	-1,4%
→ Industrie équipement du foyer	13 925	-1,7%
→ Pharmacie, parfumerie, entretien	11 135	-3,7%
→ Edition, imprimerie, reproduction	5 392	4,4%
→ Habillement, cuir	1 941	-0,2%
ENERGIE	5 939	4,0%
→ Eau, gaz, électricité	4 992	6,9%
→ Combustibles, carburant	947	-8,8%

Tertiaire : en détail

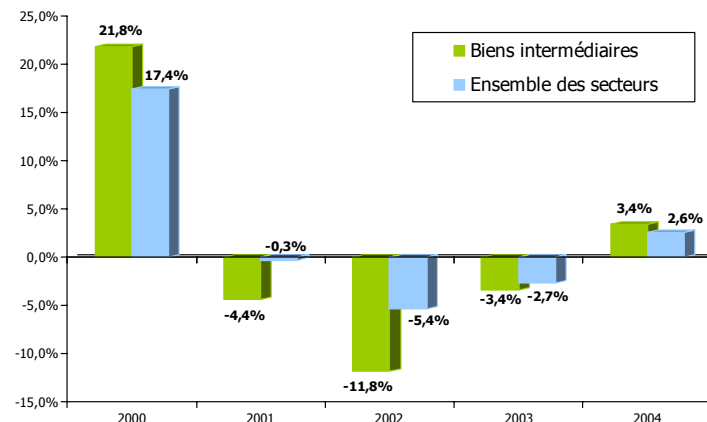
SERVICES AUX ENTREPRISES	58 404	3,4%
→ Services opérationnels	26 865	-1,3%
→ Conseils et assistance	25 510	8,9%
→ Postes et télécommunication	4 515	2,9%
→ Recherche développement	1 514	4,5%
COMMERCE	52 381	0,3%
→ Commerce de gros	29 201	-1,4%
→ Commerce de détail et réparations	18 824	1,9%
→ Commerce et réparation automobile	4 356	5,9%
TRANSPORTS	41 549	2,1%
EDUCATION, SANTE ET ACTION SOCIALE	9 449	-0,3%
→ Santé et action sociale	6 919	-3,1%
→ Education	2 529	8,0%
SERVICES AUX PARTICULIERS	9 355	2,7%
→ Hôtels et restaurants	6 933	6,2%
→ Activités récréatives, culturelles et sportives	1 416	-7,3%
→ Services personnels et domestiques	1 007	-4,6%
ACTIVITES FINANCIERES	6 575	-7,3%
ACTIVITES IMMOBILIERES	2 662	-0,2%
ADMINISTRATION	2 479	-2,3%
→ Activités associatives et extra-territoriales	1 490	0,6%
→ Administration publique	989	-6,3%

L'intérim dans les industries des biens intermédiaires

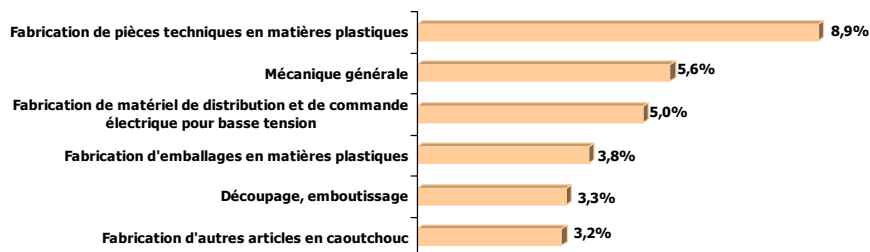
Evolution du nombre de salariés intérimaires en équivalent emplois temps plein dans le secteur des biens intermédiaires



Evolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires des biens intermédiaires à l'ensemble des intérimaires



6 principaux sous-secteurs des biens intermédiaires en termes d'intérimaires en ETP (détail naf700)



Part de ces 6 secteurs dans le total industrie des biens intermédiaires : 29,7%

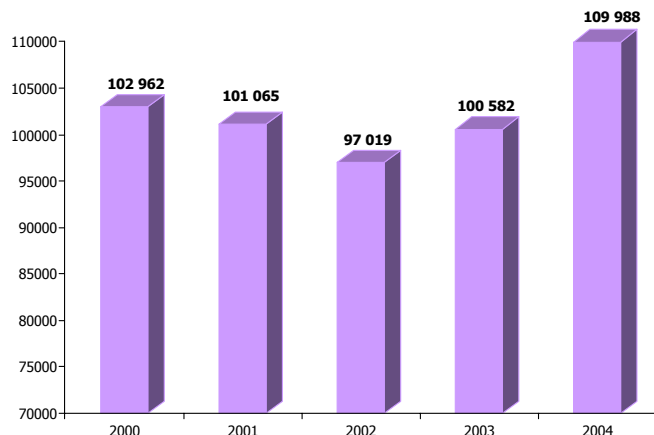
Tendances

Au cours des 5 dernières années le taux d'évolution annuel moyen de l'emploi intérimaire dans l'industrie des biens intermédiaires a été de -4,2% contre -1,5% en moyenne. Au cours de la période 2001-2003, l'emploi intérimaire dans ce secteur a enregistré un déficit de croissance par comparaison à la moyenne des secteurs. L'année 2002 a été particulièrement critique: le travail temporaire y a baissé de 11,8%. En revanche, en 2004, l'industrie des composants électriques et électroniques (+15,1%) et dans une moindre mesure, l'industrie des produits minéraux (+7,5%) et la chimie (+3,3%) tirent leur épingle du jeu.

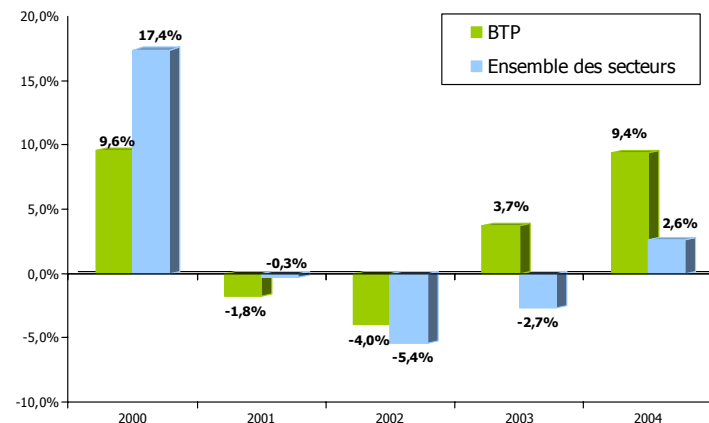
Le secteur des biens intermédiaires demeure très dense et peu concentré puisque les 6 premiers sous-secteurs ne comptent que pour 30% du total. La hiérarchie par sous-secteur a peu évolué au cours des dernières années, à l'exception d'une contraction du poids du secteur découpage emboutissage passant de 4,2% en 2000 à 3,3% en 2004, et d'un renforcement de l'emploi intérimaire dans la fabrication d'autres articles en caoutchouc, passant de 1,4% en 2000 à 3,2% en 2004.

L'intérim dans le BTP

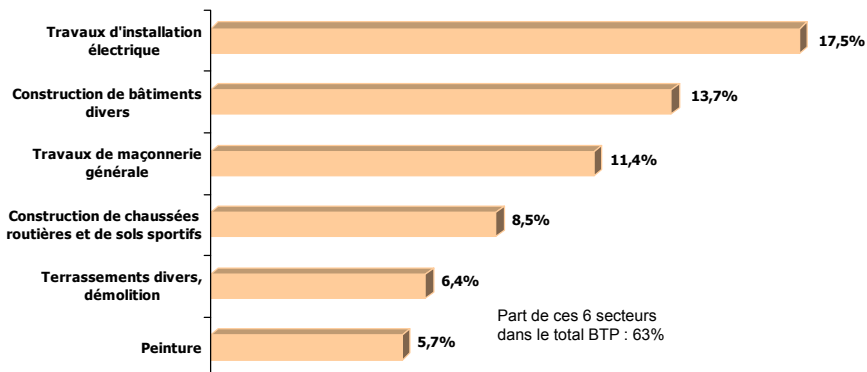
Evolution du nombre de salariés intérimaires en équivalent emplois temps plein dans le secteur du BTP



Evolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires du BTP à l'ensemble des intérimaires



6 principaux sous-secteurs du BTP en termes d'intérimaires en ETP (détail naf700)



Tendances

Au cours des 5 dernières années le taux d'évolution annuel moyen de l'emploi intérimaire dans le secteur du BTP a été de 1,7% contre -1,5% en moyenne. Si sur la période 2000-2001 le BTP a tiré la tendance à la baisse, depuis 2002, ce secteur connaît une évolution plus favorable que la moyenne, particulièrement en 2003 et en 2004 où l'écart avec la tendance moyenne a été respectivement de 6,4 et 6,8 points. Ce sont, en premier lieu, les régions du « grand sud » (Rhône-Alpes, PACA, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) qui ont contribué à cette progression.

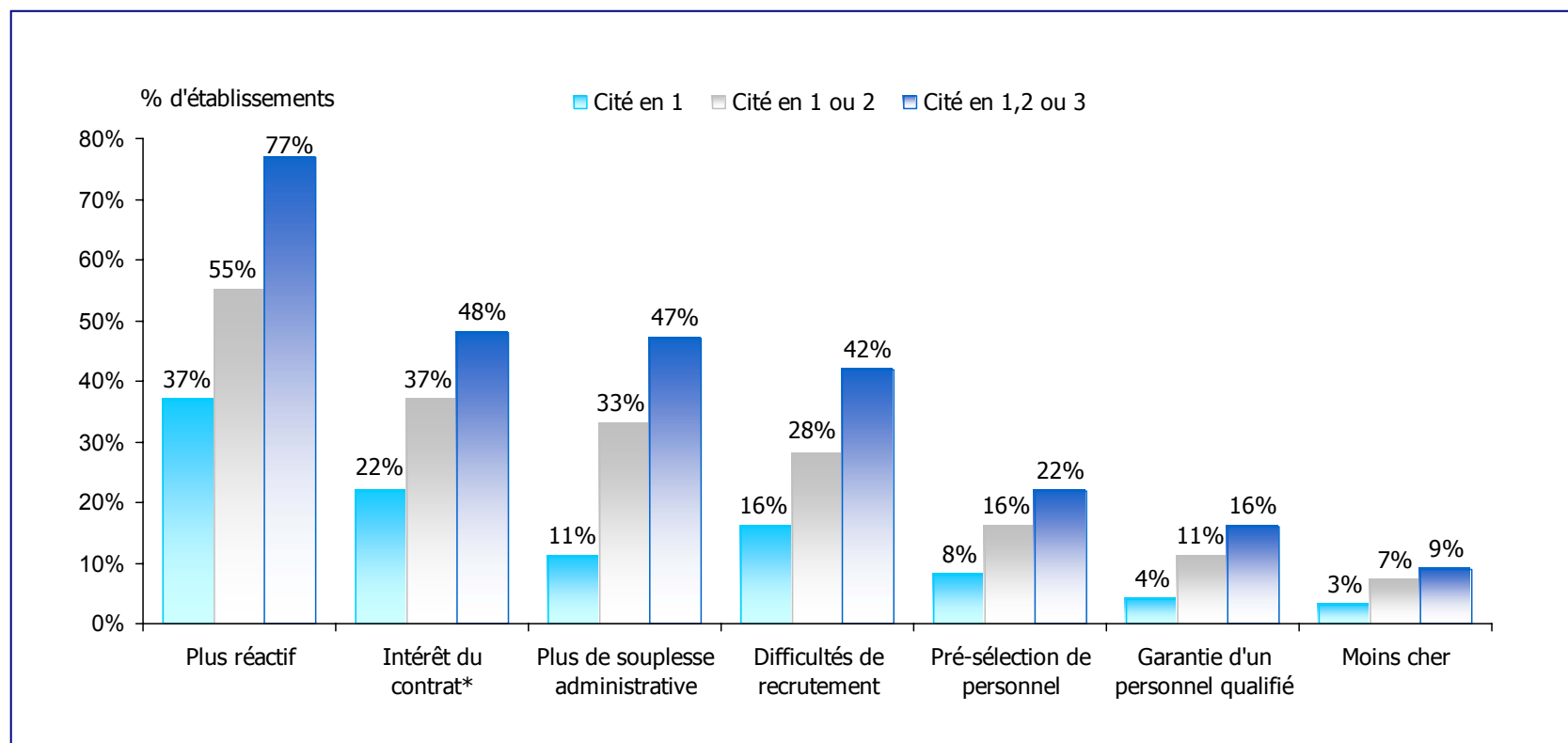
Dans le détail sectoriel, ce sont les travaux d'installation électrique qui emploient, au sein du secteur, le plus d'intérimaires, suivi par la construction de bâtiment, dont la part n'a cessé de progresser au cours des dernières années passant de 11,7% en 2000 à 13,7% en 2004.

La réactivité des agences d'intérim est plébiscitée par les professionnels du secteur du BTP

Le développement de l'intérim dans le secteur du BTP est d'abord motivé par la recherche de réactivité des entreprises utilisatrices :

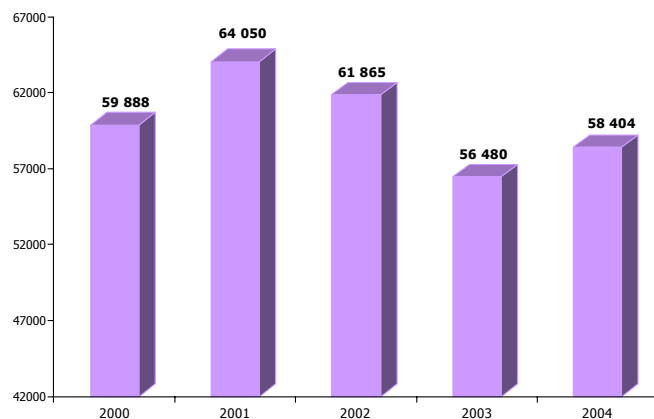
A la question du motif de recours à l'intérim, les professionnels du BTP évoquent en priorité la réactivité des agences (77% des entreprises interrogées citent ce critère parmi leur trois principaux motifs de recours). L'intérêt du contrat et la souplesse administrative de la formule intérim sont ensuite mentionnés. Enfin, les agences d'intérim, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre sur certaines qualifications, apparaissent comme des opérateurs facilitant le recrutement de personnel.

Motif de recours à l'intérim par les entreprises de BTP plutôt qu'à une autre forme d'emploi

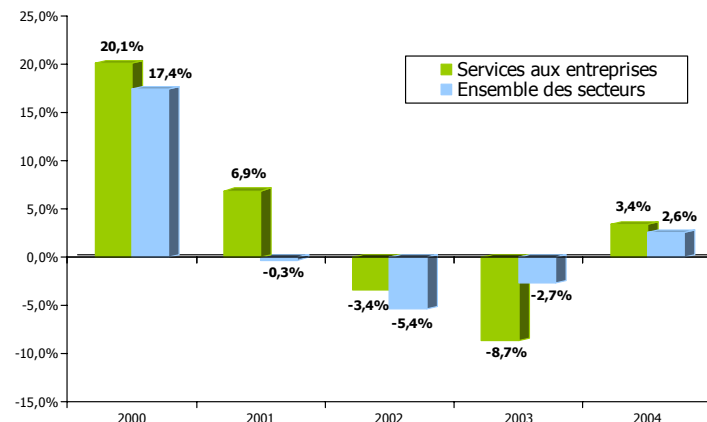


L'intérim dans les services aux entreprises

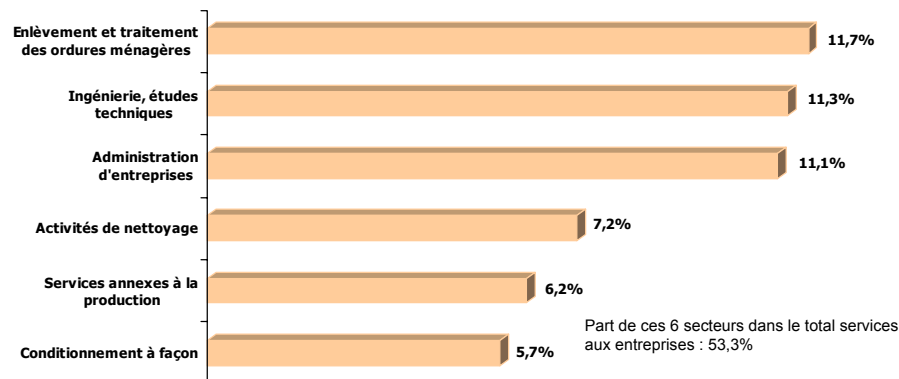
Evolution du nombre de salariés intérimaires en équivalent emplois temps plein dans le secteur des services aux entreprises



Evolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires des services aux entreprises à l'ensemble des intérimaires



6 principaux sous-secteurs des services aux entreprises en termes d'intérimaires en ETP (détail naf700)



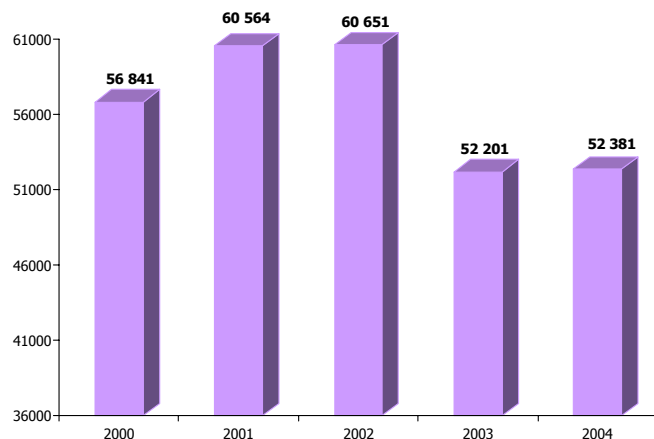
Tendances

Au cours des 5 dernières années le taux d'évolution annuel moyen de l'emploi intérimaire dans le secteur des services aux entreprises a été de -0,6% contre -1,5% en moyenne. L'année 2003, avec -8,7%, a été la seule année, sur la période observée, caractérisée par un taux d'évolution inférieur à la tendance moyenne (-2,7%). En 2004, le niveau de l'emploi intérimaire dans ce secteur est à peu près comparable à celui de 2000.

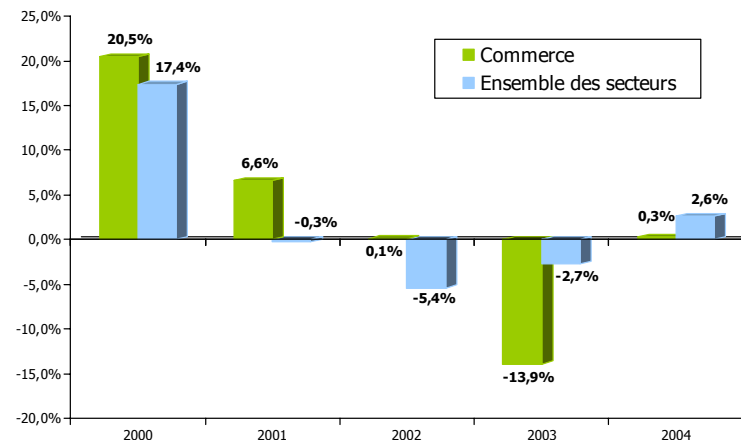
Ce secteur d'activité, très diversifié, compte à la fois 11,7% d'intérimaires dans l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères, mais également, pour une part à peu près identique, 11,3% d'intérimaires dans l'ingénierie et les études techniques et 11,1% dans l'administration d'entreprise. Ces 3 sous-secteurs représentent 1/3 de l'emploi intérimaire des services aux entreprises.

L'intérim dans le commerce

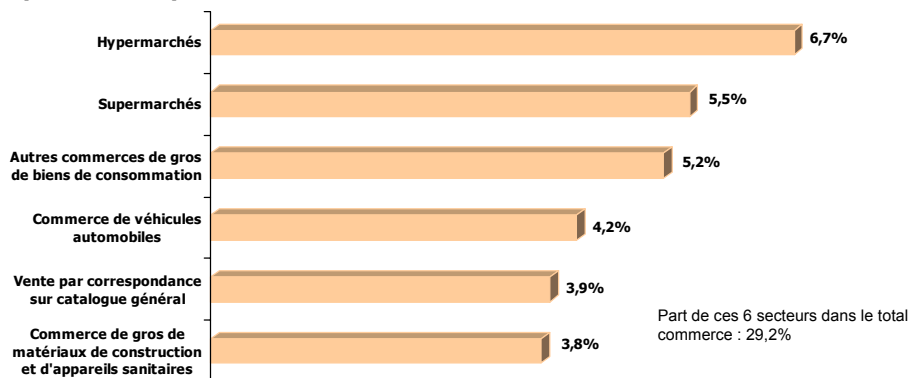
Evolution du nombre de salariés intérimaires en équivalent emplois temps plein dans le secteur du commerce



Evolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires du commerce à l'ensemble des intérimaires



6 principaux sous-secteurs du commerce en termes d'intérimaires en ETP (détail naf700)



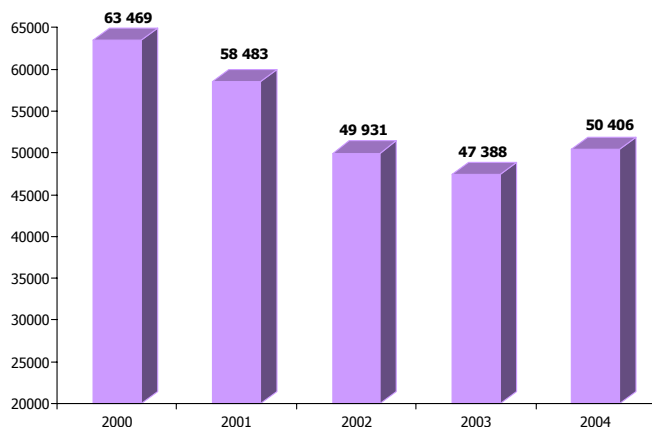
Tendances

Au cours des 5 dernières années le taux d'évolution annuel moyen de l'emploi intérimaire dans le secteur du commerce a été de -2,0% contre -1,5% en moyenne. La période observée se découpe en 2 temps: entre 2000 et 2002, l'emploi intérimaire dans le commerce progresse plus vite qu'en moyenne, depuis 2003, le commerce enregistre un déficit de croissance par comparaison à la moyenne. A noter l'année 2003 a été caractérisée par un recul de près de 14% soit 11 points de moins que la moyenne.

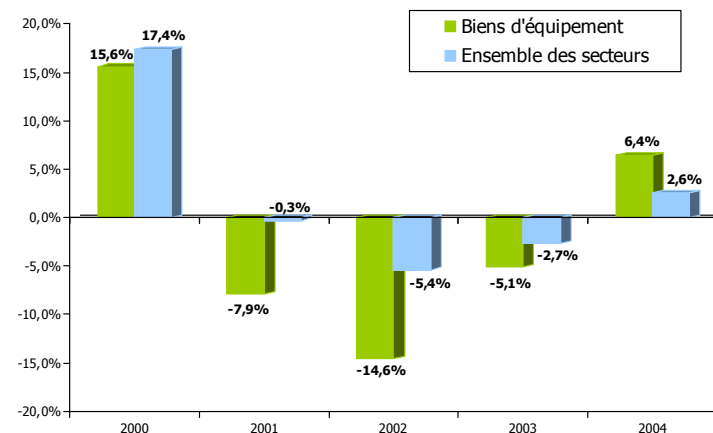
Dans le détail sectoriel, le phénomène majeur observé est la chute de la part du commerce de véhicules automobiles, qui représentait en 2000 13,3% du total et ne compte plus en 2004 que pour 4,2% du total. Les intérimaires des secteurs hypermarchés et supermarchés progressent légèrement passant de 10,0% en 2000 à 12,2% du total en 2004.

L'intérim dans les industries des biens d'équipement

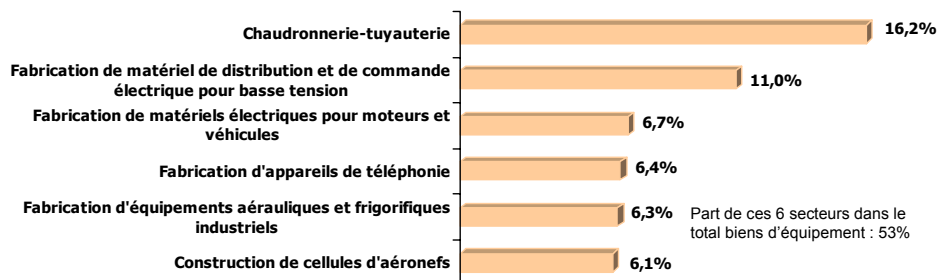
Evolution du nombre de salariés intérimaires en équivalent emplois temps plein dans le secteur des biens d'équipement



Evolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires des biens d'équipement à l'ensemble des intérimaires



6 principaux sous-secteurs des biens d'équipement en termes d'intérimaires en ETP (détail naf700)



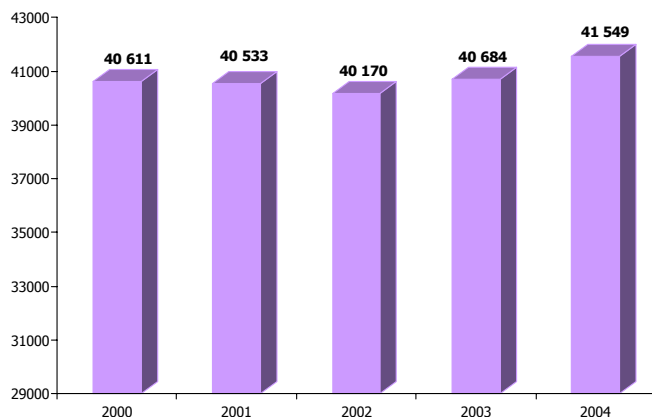
Tendances

Au cours des 5 dernières années le taux d'évolution annuel moyen de l'emploi intérimaire dans le secteur des industries des biens d'équipement a été de -5,6% contre -1,5% en moyenne. Entre 2000 et 2003, 16 000 emplois intérimaires ont été détruits dans ce secteur d'activité. Après 3 années consécutives de baisses marquées, l'année 2004 est caractérisée par un redressement de 6,4%.

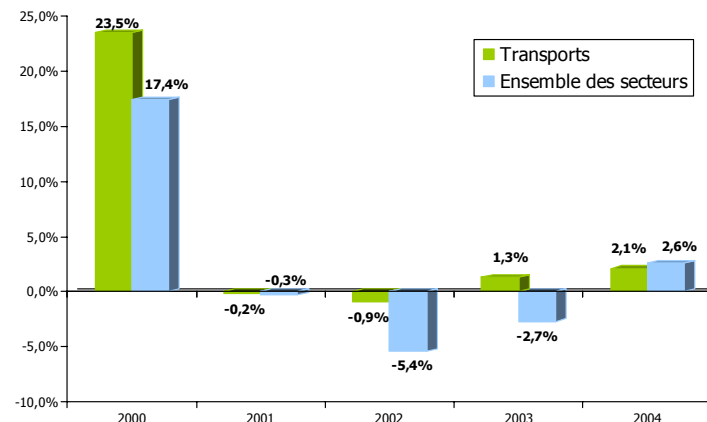
Dans le détail sectoriel, la part des secteurs chaudronnerie tuyauterie s'est accrue passant de 15,6% en 2000 à 16,2% en 2004; de même, la fabrication de matériel de distribution et de commande électrique pour basse tension s'est singulièrement renforcée (11,0% en 2004 contre 9,3% en 2000). En revanche, le poids de la fabrication d'appareils de téléphonie s'est réduit de moitié passant de 12,7% en 2000 à 6,4% en 2004.

L'intérim dans les transports

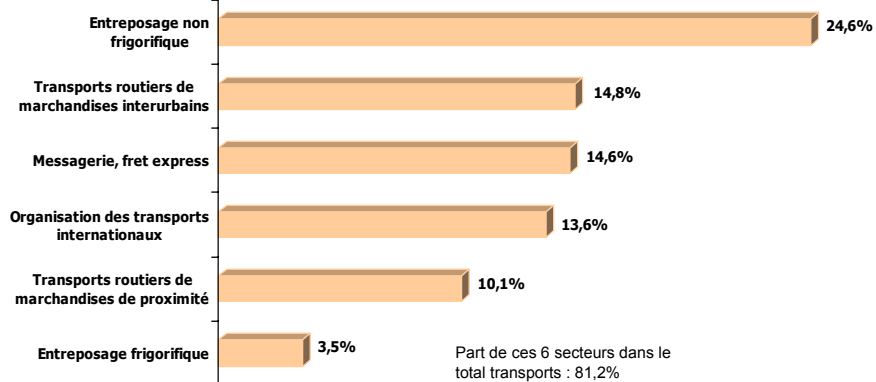
Evolution du nombre de salariés intérimaires en équivalent emplois temps plein dans le secteur des transports



Evolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires des transports à l'ensemble des intérimaires



6 principaux sous-secteurs des transports en termes d'intérimaires en ETP (détail naf700)



Tendances

Au cours des 5 dernières années le taux d'évolution annuel moyen de l'emploi intérimaire dans le secteur des transports a été de 0,6% contre -1,5% en moyenne. L'effectif intérimaire, a peu varié et reste stable tout au long de la période observée, y compris en 2002 et 2003, années caractérisées par un recul significatif du travail temporaire.

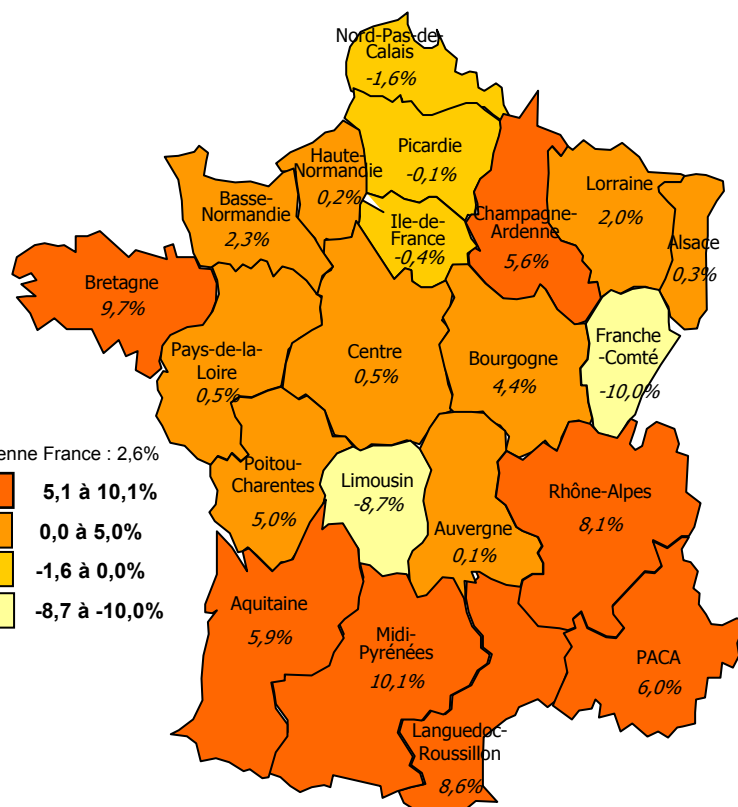
Si l'intérim dans les transports résiste et évolue peu, il n'en demeure pas moins que la part respective des différents sous secteurs a significativement varié. L'entreposage non frigorifique s'est renforcé, passant de 17,4% en 2000 à 24,6% du total en 2004. La part relative du transport routier de marchandise (proximité et interurbains) est orientés à la baisse (24,9% en 2004 contre 27,4% en 2000), de même pour la messagerie fret (14,6% en 2004 contre 18,3% en 2000); à la faveur de secteur plus porteurs tels que l'organisation des transports internationaux (13,6% en 2004 contre 10,5% en 2000).

Le dynamisme de l'emploi salarié, pour les régions créatrices d'emplois, est tiré par la croissance de l'intérim

Dans le détail régional, l'emploi intérimaire évolue à peu près dans le même sens que l'ensemble de l'emploi salarié. Les régions qui ont en 2004 créé le plus d'emplois ont été systématiquement dopées par la croissance de l'intérim.

Les zones géographiques les plus dynamiques en 2004 sont localisées à l'Ouest et au Sud. L'emploi salarié du 31/12/2003 au 31/12/2004, à l'Ouest, progresse en Basse-Normandie, en Bretagne et en Poitou-Charentes de respectivement 0,9%, 1,5% et 1,3%. Celui-ci a été tiré par la croissance de l'intérim qui atteint tout au long de l'année, pour les mêmes régions: 2,3%, 9,7%, 5,0%. De la même manière, au Sud, l'emploi salarié progresse en Aquitaine de 1,5% (amplifié par l'intérim: 5,9%); il se développe de 2,0% en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon (tiré par la croissance de l'intérim: respectivement 10,1% et 8,6%) et s'accroît de 1,7% en PACA (dynamisé par le travail temporaire: 6,0%).

Evolution régionale de l'emploi intérimaire



Données de cadrage régional sur l'emploi intérimaire et l'emploi salarié

Régions	emploi intérimaire 2004 en ETP	évo emploi intérimaire 2004/2003	évo emploi salarié 31-12-2004/31-12-2003
Ile-de-France	94 583	-0,4%	0,0%
Rhône-Alpes	66 445	8,1%	0,4%
Nord-Pas-de-Calais	41 157	-1,6%	-0,1%
Pays-de-la-Loire	38 997	0,5%	0,6%
PACA	32 780	6,0%	1,7%
Bretagne	30 049	9,7%	1,5%
Centre	28 042	0,5%	-0,3%
Aquitaine	24 395	5,9%	1,5%
Haute-Normandie	23 318	0,2%	-0,6%
Midi-Pyrénées	23 003	10,1%	2,0%
Lorraine	21 097	2,0%	-0,9%
Alsace	21 076	0,3%	-0,2%
Picardie	20 425	-0,1%	-0,1%
Bourgogne	16 088	4,4%	0,1%
Franche-Comté	14 333	-10,0%	0,1%
Basse-Normandie	13 875	2,3%	0,9%
Languedoc-Roussillon	13 779	8,6%	2,0%
Champagne-Ardenne	13 264	5,6%	-0,2%
Poitou-Charentes	11 793	5,0%	1,3%
Auvergne	10 750	0,1%	0,3%
Limousin	6 069	-8,7%	0,0%
Dom Tom	2 971	16,7%	
Total	569 314	2,6%	0,1%

Le degré de concentration régionale de l'emploi intérimaire s'est réduit en même temps que le réseau d'agences s'est densifié

Ile-de-France : 94 583 ⇒ 16,6%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	17 399	18,4%
▪ Transports	11 887	12,6%
▪ Conseils et assistance	9 117	9,6%
▪ Commerce de gros	7 308	7,7%
▪ Services opérationnels	7 294	7,7%

Rhône-Alpes : 66 445 ⇒ 11,7%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	11 331	17,1%
▪ Métallurgie tran.métaux	6 371	9,6%
▪ Equipement mécanique	5 189	7,8%
▪ Transports	4 921	7,4%
▪ Chimie,caoutchouc,plast	4 815	7,2%

Nord-Pas-de-Calais : 41 157 ⇒ 7,2%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	7 383	17,9%
▪ Industrie automobile	5 368	13,0%
▪ Ind.agricole alimentaire	2 917	7,1%
▪ Com. détail reparations	2 895	7,0%
▪ Métallurgie tran.métaux	2 821	6,9%

Pays de la Loire : 38 997 ⇒ 6,8%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	7 460	19,1%
▪ Ind.agricole alimentaire	4 878	12,5%
▪ Equipement mécanique	3 627	9,3%
▪ Chimie,caoutchouc,plast	2 435	6,2%
▪ Industrie automobile	2 405	6,2%

PACA : 32 780 ⇒ 5,8%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	9 515	29,0%
▪ Transports	3 294	10,1%
▪ Services opérationnels	2 119	6,5%
▪ Commerce de gros	1 965	6,0%
▪ Conseils et assistance	1 533	4,7%

Bretagne : 30 049 ⇒ 5,3%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ Ind.agricole alimentaire	6 848	22,8%
▪ BTP	5 123	17,0%
▪ Chimie,caoutchouc,plast	2 398	8,0%
▪ Industrie automobile	1 639	5,5%
▪ Transports	1 604	5,3%

Centre : 28 042 ⇒ 4,9%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	3 821	13,6%
▪ Transports	2 713	9,7%
▪ Chimie,caoutchouc,plast	2 246	8,0%
▪ Pharm.,parfum.,entretien	1 998	7,1%
▪ Métallurgie tran.métaux	1 666	5,9%

Aquitaine : 24 395 ⇒ 4,3%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	6 945	28,5%
▪ Ind.agricole alimentaire	2 194	9,0%
▪ Commerce de gros	1 826	7,5%
▪ Transports	1 183	4,8%
▪ Equipement mécanique	1 080	4,4%

Haute-Normandie : 23 318 ⇒ 4,1%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	4 048	17,4%
▪ Industrie automobile	1 854	8,0%
▪ Chimie,caoutchouc,plast	1 812	7,8%
▪ Equipement mécanique	1 774	7,6%
▪ Services opérationnels	1 571	6,7%

Midi-Pyrénées : 23 003 ⇒ 4,0%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	6 838	29,7%
▪ Ind.agricole alimentaire	1 664	7,2%
▪ Conseils et assistance	1 348	5,9%
▪ Transports	1 234	5,4%
▪ Métallurgie tran.métaux	1 150	5,0%

Lorraine : 21 097 ⇒ 3,7%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	3 853	18,3%
▪ Métallurgie tran.métaux	2 710	12,8%
▪ Industrie automobile	2 615	12,4%
▪ Equipement mécanique	1 422	6,7%
▪ Transports	1 344	6,4%

Alsace : 21 076 ⇒ 3,7%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	3 029	14,4%
▪ Industrie automobile	2 445	11,6%
▪ Chimie,caoutchouc,plast	1 926	9,1%
▪ Equipement mécanique	1 682	8,0%
▪ Ind.agricole alimentaire	1 656	7,9%

Picardie : 20 425 ⇒ 3,6%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	2 380	11,7%
▪ Chimie,caoutchouc,plast	2 333	11,4%
▪ Métallurgie tran.métaux	1 897	9,3%
▪ Transports	1 706	8,4%
▪ Equipement mécanique	1 532	7,5%

Bourgogne : 16 088 ⇒ 2,8%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	2 457	15,3%
▪ Chimie,caoutchouc,plast	1 727	10,7%
▪ Métallurgie tran.métaux	1 558	9,7%
▪ Ind.agricole alimentaire	1 343	8,3%
▪ Equipement mécanique	1 291	8,0%

Franche-Comté : 14 333 ⇒ 2,5%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ Industrie automobile	2 912	20,3%
▪ BTP	1 791	12,5%
▪ Métallurgie tran.métaux	1 791	12,5%
▪ Chimie,caoutchouc,plast	1 561	10,9%
▪ Ind. equipement du foyer	1 163	8,1%

Basse-Normandie : 13 875 ⇒ 2,4%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	2 752	19,8%
▪ Ind.agricole alimentaire	1 877	13,5%
▪ Industrie automobile	1 170	8,4%
▪ Métallurgie tran.métaux	786	5,7%
▪ Equipement mécanique	745	5,4%

Languedoc-Roussillon : 13 779 ⇒ 2,4%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	4 721	34,3%
▪ Commerce de gros	1 285	9,3%
▪ Services opérationnels	842	6,1%
▪ Ind.agricole alimentaire	726	5,3%
▪ Transports	706	5,1%

Champagne-Ardenne : 13 264 ⇒ 2,3%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ Métallurgie tran.métaux	2 187	16,5%
▪ BTP	2 083	15,7%
▪ Transports	1 014	7,6%
▪ Chimie,caoutchouc,plast	910	6,9%
▪ Industrie automobile	840	6,3%

Poitou-Charentes : 11 793 ⇒ 2,1%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	2 814	23,9%
▪ Ind.agricole alimentaire	1 064	9,0%
▪ Equipement mécanique	865	7,3%
▪ Ind. du bois et papier	643	5,4%
▪ Industrie automobile	604	5,1%

Auvergne : 10 750 ⇒ 1,9%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	1 809	16,8%
▪ Métallurgie tran.métaux	1 366	12,7%
▪ Chimie,caoutchouc,plast	1 207	11,2%
▪ Ind.agricole alimentaire	1 054	9,8%
▪ Industrie automobile	746	6,9%

Limousin : 6 069 ⇒ 1,1%

5 premiers secteurs utilisateurs :

▪ BTP	1 376	22,7%
▪ Ind.agricole alimentaire	809	13,3%
▪ Ind. du bois et papier	660	10,9%
▪ Equipement mécanique	334	5,5%
▪ Ind.comp.elect.electron	322	5,3%

Lecture : Nombre d'intérimaires en ETP

Ile-de-France : 94 583 ⇒ 16,6%

5 premiers secteurs utilisateurs :
BTP 17 399 18,4%

Part en % de la région dans l'ensemble des salariés intérimaires

5 principaux secteurs utilisateurs des intérimaires dans la région : en termes d'ETP et part en %.

Couleur de fond : Comparaison de la structure régionale (part des régions dans l'emploi intérimaire total) en 2004 par rapport à 2000, exprimée en nombre de points :

	-1,6 point		0,1 à 0,5 point
	-0,4 à -0,1 point		0,9 à 1,1 point

Avec 16,6% des intérimaires ETP, l'Ile-de-France demeure la première région en terme d'emploi intérimaire, toutefois sa part relative s'est encore réduite en 2004 et ce de 0,5 point. Au cours des 5 dernières années, la part de l'Ile de France recule de 1,6 point. Entre 2000 et 2004, c'est en premier lieu la baisse du nombre d'intérimaires dans le secteur du conseil et de l'assistance (-21%) qui explique la détérioration de la position relative francilienne.

L'écart avec la région Rhône-alpes, qui concentre désormais 11,7% des effectifs, se réduit et n'est plus que de 4,9 points. En 2004, la progression de 21% du nombre d'intérimaires dans le secteur du BTP et dans une moindre mesure celle de 12% dans le secteur des équipements mécaniques, ont renforcé cette région.

Parmi les évolutions majeures intervenues au cours de ces dernières années, il convient de mentionner l'augmentation du nombre d'emplois intérimaires en PACA, qui, entre 2000 et 2004, voit sa part relative s'apprécier de 1,1 point.

Entre 2000 et 2004, le degré de concentration régional de l'emploi intérimaire s'est réduit en même temps que le réseau d'agences s'est densifié (les 5 premières régions représentent en 2004 48,1% du total contre 49% en 2000). En outre, la hiérarchie des régions s'est modifiée: le nombre d'intérimaires en PACA a dépassé celui des régions Centre et Bretagne; Midi-Pyrénées, portée par une dynamique de création d'emplois régionale, a dépassé l'Alsace et la Lorraine.

NB : Régions : Les régions sont classées par ordre décroissant du nombre d'intérimaires en équivalent emploi temps plein

BTP : La place importante occupée par le secteur du bâtiment et des travaux publics dans le classement des 5 premiers secteurs utilisateurs au niveau de chaque région s'explique par le fait qu'il n'est pas éclaté en sous-secteurs d'activité, contrairement à l'industrie et au tertiaire qui sont divisés respectivement en 17 et en 16 sous-secteurs.

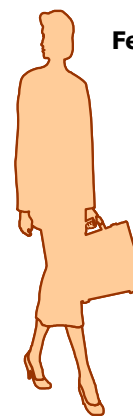
Les 20 500 salariés permanents répartis dans 6 300 agences de travail temporaire agissent comme de véritables opérateurs locaux sur le marché de l'emploi

Le réseau de travail temporaire compte, en décembre 2004, 6 299 agences, en croissance de 4,4% par rapport à décembre 2003.

Les 6 300 agences de travail temporaire et les 20 500 permanents répartis sur l'ensemble du territoire contribuent de manière efficace à l'insertion des personnes en recherche d'emploi et à leur maintien dans la sphère professionnelle. Fonctionnant en réseau, les entreprises de travail temporaire sont à même de faciliter la mobilité des chômeurs vers les emplois. De plus, les agences, de par leur proximité, leur connaissance locale du terrain et leur réactivité, participent à fluidifier l'offre et la demande d'emplois.

	Nombre d'agences	Evolution (%) du nombre d'agences	Nombre de salariés permanents
	décembre 2004	déc.04/déc.03	au 31/12/2003
Ile-de-France	1 192	0,5%	4 786
Rhône-Alpes	754	5,6%	1 456
PACA	442	8,3%	1 313
Pays-de-la-Loire	396	3,7%	1 225
Nord-Pas-de-Calais	371	1,1%	1 671
Bretagne	295	8,9%	967
Centre	283	3,7%	964
Aquitaine	271	6,3%	911
Lorraine	266	8,1%	720
Alsace	264	7,8%	762
Midi-Pyrénées	247	8,3%	696
Haute-Normandie	236	0,4%	979
Picardie	189	5,6%	580
Bourgogne	178	7,9%	434
Languedoc-Roussillon	162	9,5%	520
Franche-Comté	151	2,0%	259
Champagne-Ardenne	149	8,0%	505
Poitou-Charentes	144	5,9%	532
Basse-Normandie	129	-0,8%	532
Auvergne	91	0,0%	333
Limousin	50	-2,0%	178
DOM / TOM	38	0,0%	156
FRANCE	6 299	4,4%	20 479

Qui sont les salariés permanents ?



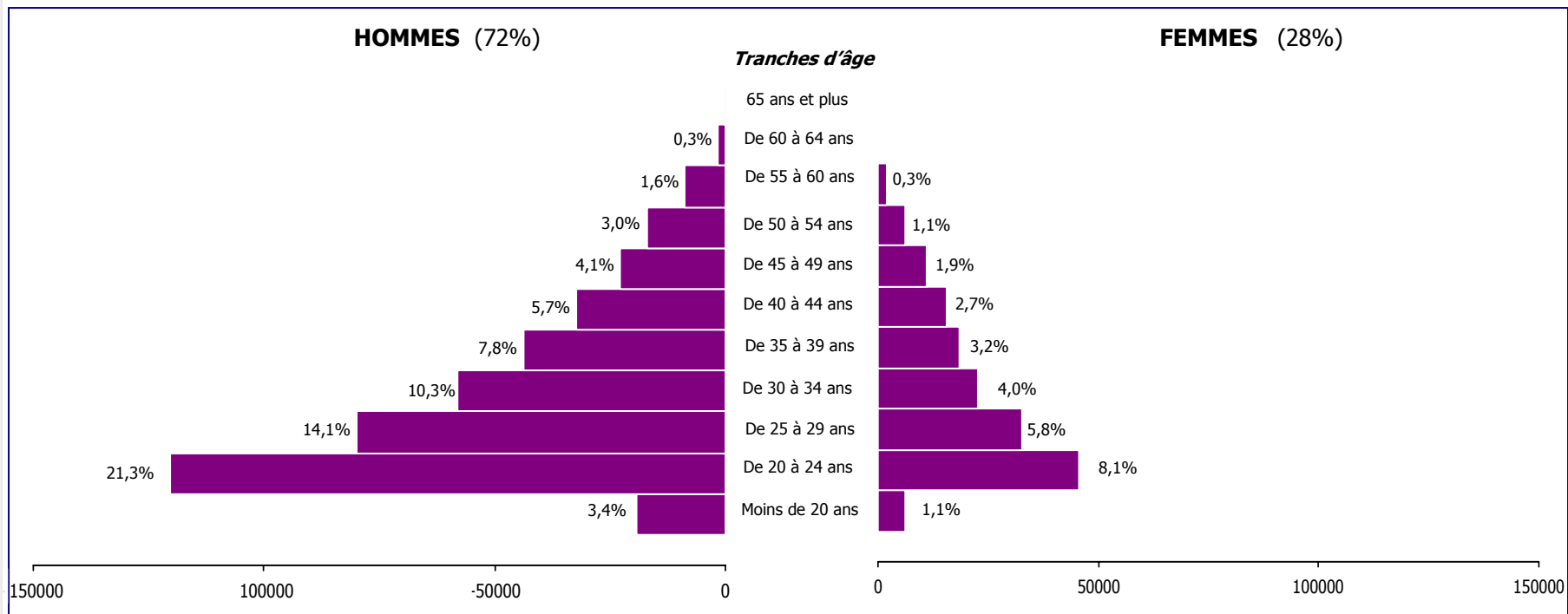
Femmes: 75%



Hommes: 25%

III - Les profils des salariés intérimaires

Le profil type de l'intérimaire : un homme de moins de 30 ans



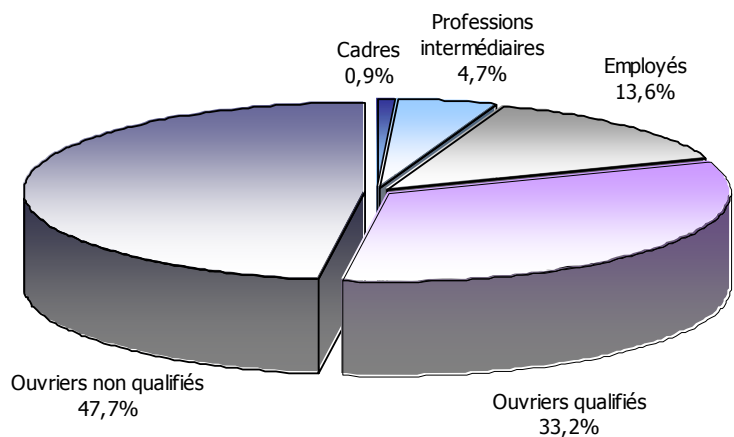
- Nombre d'intérimaires différents ayant travaillé au cours de l'année : 2 millions
- Nombre d'équivalents emplois temps plein : 569 314
- part des femmes : 28 %
- part des hommes : 72 %

L'élévation du niveau moyen de qualification des intérimaires se poursuit

Le processus d'élévation du niveau moyen des intérimaires s'est poursuivi en 2004.

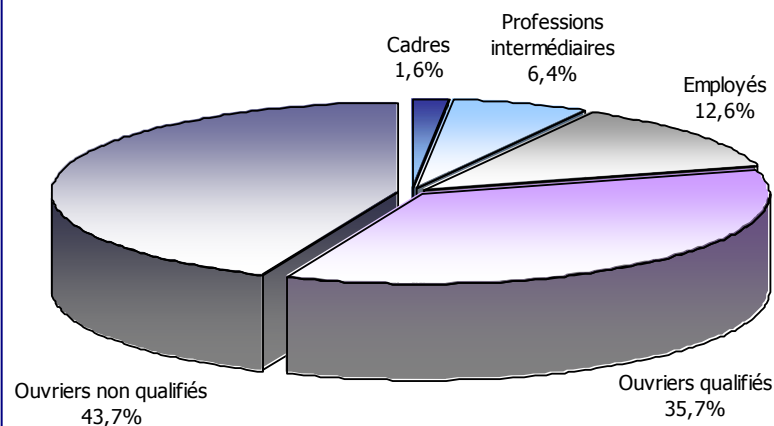
Entre 1999 et 2004, la part du groupe cadres et professions intermédiaires s'est accrue de 2,4 points, celle des ouvriers qualifiés de 2,5 points. Dans le même temps la proportion d'employés a légèrement reculé (-1 point) et celle des ouvriers non qualifiés a fléchi de 4 points.

Répartition des intérimaires par catégorie socioprofessionnelle en 1999



Nombre d'intérimaires en ETP : 514 925

Répartition des intérimaires par catégorie socioprofessionnelle en 2004



Nombre d'intérimaires en ETP : 569 314

En l'espace d'une décennie, le nombre de cadres dans l'intérim a été multiplié par plus de dix

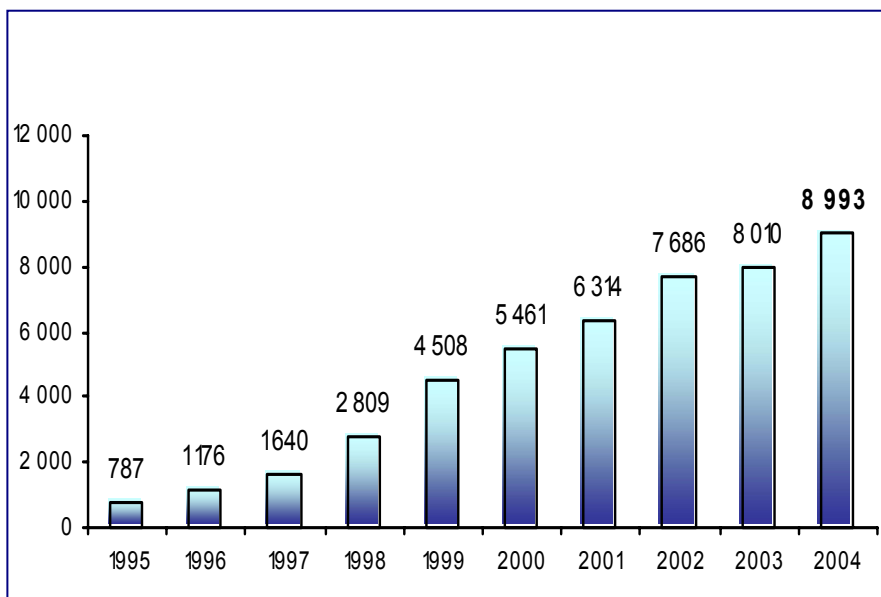
La montée en puissance de l'intérim cadres se poursuit :

Le développement de l'intérim cadres représente pour les entreprises de travail temporaire l'une des évolutions les plus marquantes de ces dernières années. En l'espace d'une décennie, le nombre de cadres intérimaires a été multiplié par plus de 10 : de 790 équivalents temps pleins comptabilisés en 1995, la profession en totalise près de 9000 en 2004.

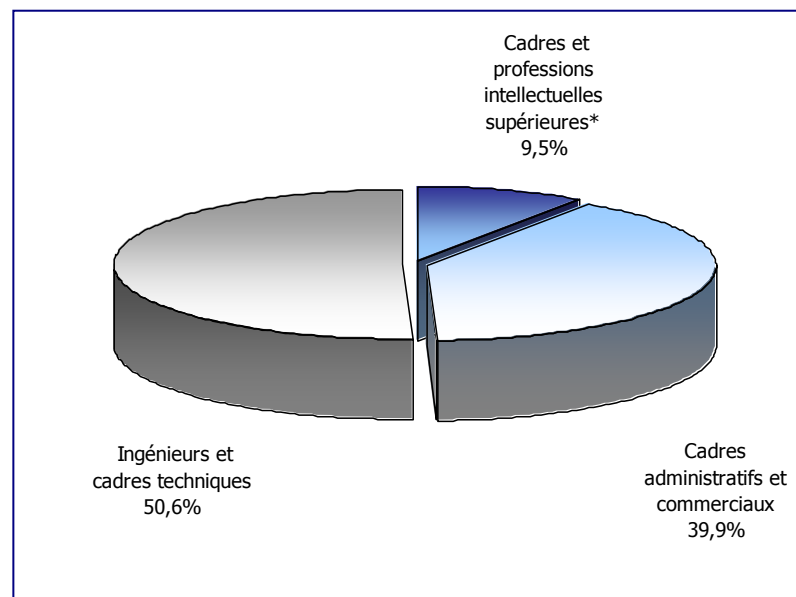
Parmi les raisons de cette montée en puissance, qui ne s'est pas démentie en dépit d'un marché de l'emploi peu favorable depuis 2002, plusieurs facteurs peuvent être mentionnés :

- ✓ les agences d'intérim, de plus en plus spécialisées, accompagnent et anticipent de mieux en mieux les besoins en compétences de leurs clients et les attentes des intérimaires;
- ✓ les entreprises fonctionnent de plus en plus sur le mode « projet » (un salarié prend en charge une tâche identifiée et la mène à son terme) et les solutions proposées par les agences sont particulièrement appropriées à cette forme de management;
- ✓ certains cadres revendiquent le choix de l'intérim comme un mode de vie professionnel: l'intérim leur permet d'enchaîner des missions ponctuelles permettant d'accéder conventionnellement à un véritable statut (que le portage salarial n'est pas en mesure d'assurer).

Evolution du nombre de cadres intérimaires en équivalent emplois temps plein



Répartition des cadres intérimaires par csp détaillée en 2004

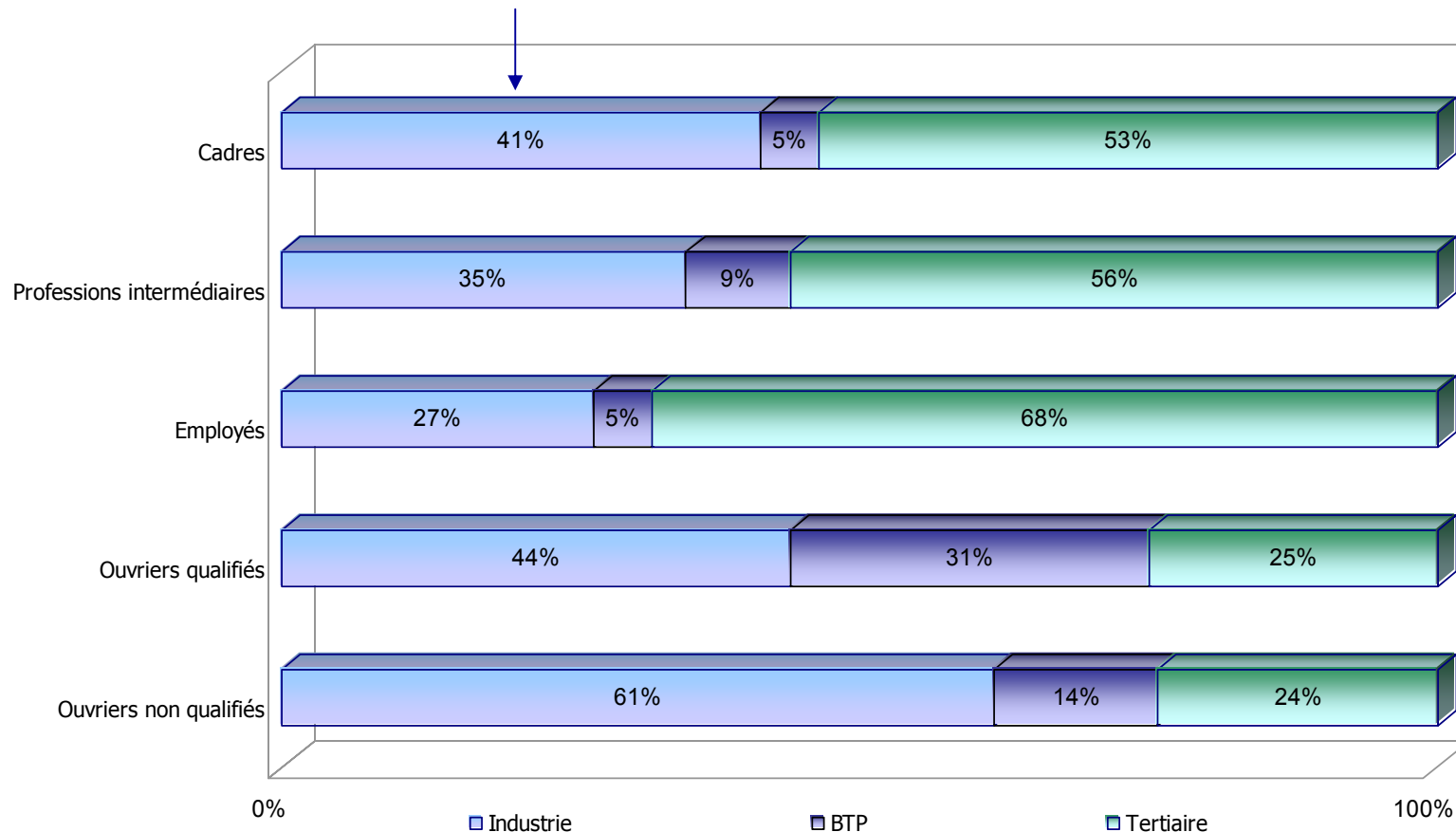


* Cette catégorie regroupe les professions scientifiques, les professions de l'information des arts et du spectacle et les professeurs.

Les intérimaires des catégories cadres, professions intermédiaires et employés sont majoritaires dans le secteur tertiaire, les ouvriers sont prépondérants dans l'industrie 2003

Même si les « cols blancs » sont majoritairement dans le tertiaire et les « cols bleus » dans l'industrie, les intérimaires des catégories cadres et professions intermédiaires occupent dans plus de 35% des cas un emploi dans l'industrie et les intérimaires ouvriers sont présents à 25% dans le tertiaire.

Lecture : 41% des intérimaires cadres ont travaillé dans l'industrie en 2003



IV - L'intérim et l'accès à l'emploi

L'intérim constitue une opportunité professionnelle dans une carrière

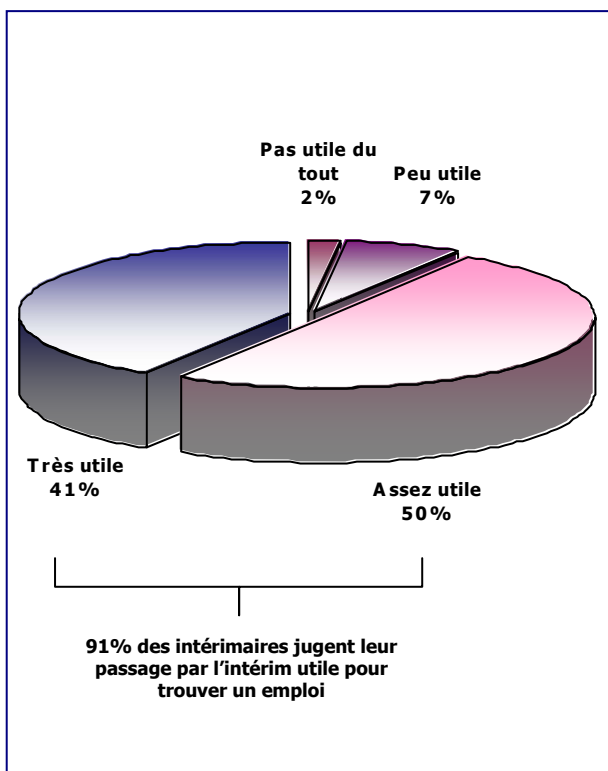
Les intérimaires sont quasi unanimes : le passage dans l'intérim constitue une véritable opportunité

91% d'entre-eux jugent que leur passage par l'intérim est utile pour trouver un emploi. Il permet ensuite d'enrichir son expérience professionnelle et sa connaissance des entreprises (86%), d'améliorer sa capacité d'adaptation (84%) et son autonomie (78%), et d'élever son niveau de compétence (74%).

L'intérim facilite donc l'accès à l'emploi tout en améliorant l'employabilité des intérimaires.

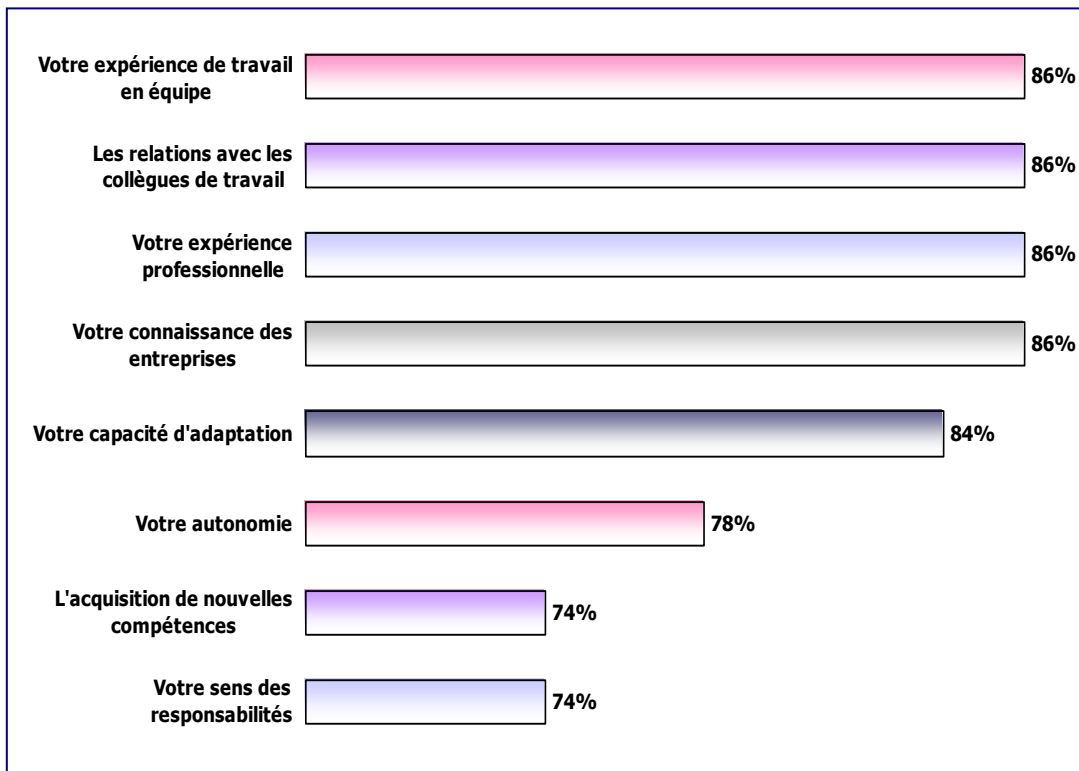
A la question: de l'utilité de l'intérim pour trouver un emploi:

% de réponses



A la question: « d'une manière générale, l'intérim vous a-t-il apporté quelque chose en ce qui concerne... »

% de réponses affirmatives



210 000 intérimaires environ ont bénéficié d'une action de formation en 2004

FORMATION DANS LE TRAVAIL TEMPORAIRE

260 millions d'euros



Plan de formation

En 2004, les entreprises de travail temporaire ont cotisé à hauteur de **170 millions d'euros** au titre du plan de formation. En 2004, **1,5% de la masse salariale des entreprises de travail temporaire a été investi dans le plan de formation soit 20 millions d'euros de plus que l'obligation légale (1,3%)**.



Alternance et CIF -Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire- (FAF.TT)

MISSIONS :

- **Plan de formation de l'entreprise**

- **Formations en alternance**

En 2004, le FAF-TT a financé 10 443 formations en alternance en progression de 17,5% par rapport à 2003.

- Contrats de qualification intérimaires jeune et adulte (durée du contrat : 6 à 24 mois) : **3 469 intérimaires ont bénéficié d'un contrat de qualification en 2004**
- Contrats de mission-formation « jeunes intérimaires » (CMJI) (durée du contrat : 210 heures à 1 200 heures) : **2 605 CMJI réalisés**
- Contrats de mission-formation insertion (CMFI) : **3 278 CMFI réalisés**
- Contrats d'adaptation (durée du contrat : 12 mois) : **322 contrats d'adaptation**
- Contrats de professionnalisation : **745**
- Contrats d'orientation : **24**

- **Congés individuel de formation (CIF), Bilan de compétences et Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

1 898 CIF, 207 bilans de compétence financés et 38 VAE



Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPE.TT)

En 2004, les entreprises de travail temporaire ont cotisé 11,4 millions d'euros au Fonds Professionnel pour l'Emploi pour assurer les missions suivantes :

- **Promouvoir l'insertion professionnelle** (aide à l'entreprise de travail temporaire pour la délégation de personnes éloignées de l'emploi avec des missions suffisamment nombreuses et longues favorisant l'insertion professionnelle)
- **Former les demandeurs d'emploi** (cofinancement d'actions de formation dans le cadre de partenariats entre les entreprises de travail temporaire et les pouvoirs publics)
- **Développer le plan de formation** (financer des actions de formation lorsque la totalité du plan de formation de l'entreprise de travail temporaire est épuisée)
- **Financer les surcoûts de l'alternance**
- **Agir pour l'emploi et la sécurité** : financement des actions ne répondant pas aux critères d'imputabilité de la formation professionnelle continue

L'intérim, un tremplin vers l'emploi pour les jeunes

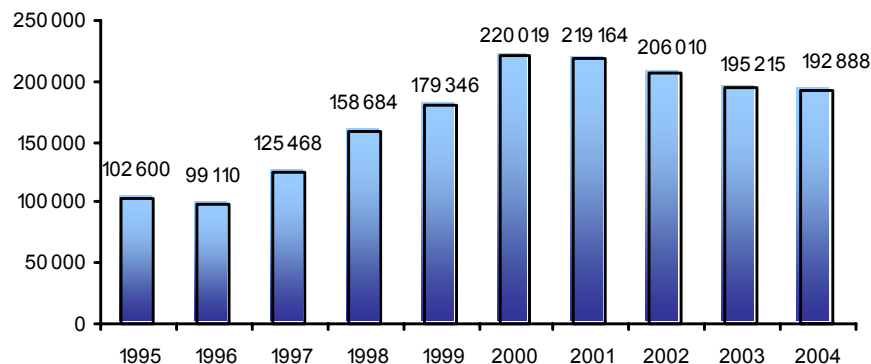
Une opportunité d'insertion dans la vie active pour les jeunes

En 2004, les jeunes (moins de 25 ans) qui représentent 7,7% de la population active occupée totalisent :

- 33,9%^(*) de l'ensemble de l'emploi intérimaire
- **192 888**^(*) jeunes intérimaires (-1 % par rapport à 2003)
- Le taux de recours à l'intérim dans cette tranche d'âge atteint 11% de la population active occupée, démontrant le caractère fondamental que joue l'intérim dans l'insertion des jeunes.

^(*) en équivalent emplois temps plein

Evolution du nombre de jeunes intérimaires en équivalent emplois temps plein



⇒ Une voie d'accès à la vie active pour les jeunes

L'intérim constitue un moyen d'accès privilégié à un premier emploi pour les jeunes. Ainsi, pour 4 intérimaires sur dix, l'intérim a été leur premier emploi^(*).

⇒ Les jeunes et leur qualification

Dans l'intérim, les jeunes représentent 18% des cadres intérimaires, 24% des professions intermédiaires, 31% des employés, 25% des ouvriers qualifiés et 36% des ouvriers non qualifiés.

⇒ Les jeunes et la formation professionnelle

En 2004, la formation en alternance a permis à 8 125 jeunes d'accéder à ce dispositif dans le cadre des contrats de qualification, des contrats de mission formation jeunes intérimaires (CMJI), des contrats de mission formation insertion (CMFI), des contrats de professionnalisation, des contrats d'adaptation et des contrats d'orientation. Les CMJI ont été mis en place en 1995 dans le cadre d'une convention avec le ministère de l'Emploi.

^(*) source : Enquête FPETT/BVA « Regards des intérimaires », Mai 2004

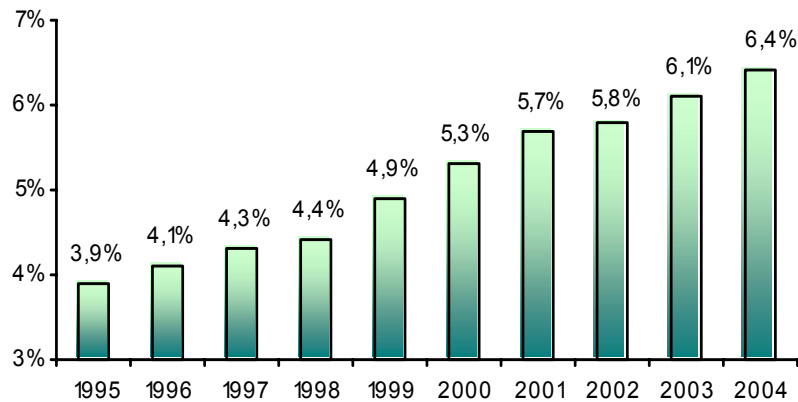
La pratique de l'intérim se développe chez les seniors

En 2004, les « seniors » (50 ans et plus) qui représentent 24 % de la population active occupée totalisent :

- 6,4%^(*) de l'ensemble de l'emploi intérimaire
- **36 409^(*)** «seniors», soit plus du double qu'en 1997

(*) en équivalent emplois temps plein

Evolution de la part en % des "seniors" intérimaires en équivalent emplois temps plein dans l'emploi intérimaire



⇒ Les « seniors » sont de plus en plus nombreux à se tourner vers l'intérim

Entre 1995 et 2004, le nombre des « seniors » intérimaires a progressé 1,8 fois plus vite que celui de l'ensemble des intérimaires.

⇒ Un moyen de trouver un emploi rapidement

42% des « seniors » intérimaires interrogés^(*) affirment qu'ils sont venus à l'intérim pour trouver un emploi rapidement.

⇒ Une intensité d'emploi plus importante que celle de l'ensemble des intérimaires

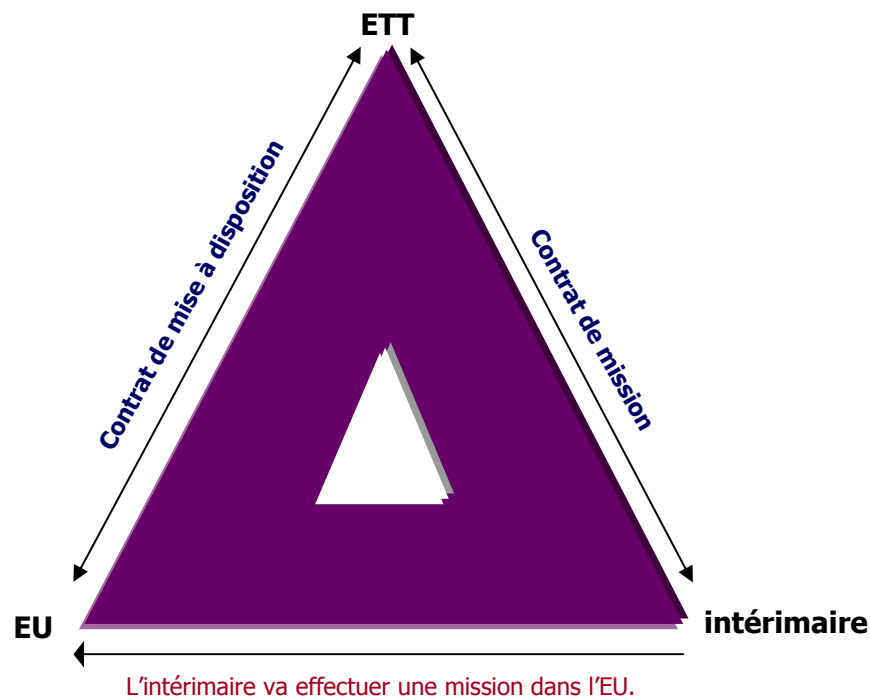
Sur la période d'avril 2003 à avril 2004, 58,3% des « seniors » intérimaires ont travaillé 9 mois et plus dont 28% sans interruption contre 43% pour l'ensemble des intérimaires.

^(*) source : Enquête FPETT/BVA « Regards des intérimaires », Mai 2004

V – Le cadre juridique et social du travail temporaire en France

Le cadre juridique du travail temporaire

La relation de travail temporaire est une relation tripartite réunissant l'entreprise utilisatrice (EU) qui exprime un besoin de personnel, l'entreprise de travail temporaire (ETT) qui met à disposition un intérimaire et l'intérimaire qui va effectuer une mission dans l'EU.



Le contrat de mise à disposition et le contrat de mission doivent contenir des mentions obligatoires qui sont :

- le motif de recours
 - remplacement
 - accroissement temporaire d'activité
 - emplois temporaires par nature
- la durée (variable selon le motif du recours)
 - maximum 18 mois dans le cas général
 - un seul renouvellement autorisé

A l'issue du renouvellement du contrat, pour conclure un nouveau contrat d'intérim sur le même poste de travail, un délai de carence entre les deux contrats doit être respecté.
- la qualification de l'intérimaire
- la rémunération qui ne peut être inférieure à celle que percevrait, après période d'essai, un salarié permanent de même qualification effectuant les mêmes tâches (salaire de référence)
- les caractéristiques particulières du poste (port de charge, travail en hauteur, ...) et les équipements de protection individuelle que l'intérimaire doit utiliser.

NB :

Certains travaux sont interdits aux intérimaires (exemple : amiante).

A la fin de la mission, l'intérimaire perçoit une indemnité de fin de mission de 10% et une indemnité compensatrice de congés payés de 10%.

Sur le lieu de travail, le salarié intérimaire est soumis aux conditions d'exécution du travail et au règlement intérieur de l'EU qui doit l'encadrer et lui montrer les modes opératoires du poste de travail.

Les évolutions du cadre conventionnel du travail temporaire

La consolidation du statut social de l'intérimaire, désormais équivalent à celui d'un salarié embauché en CDI, s'est poursuivie au cours de l'année 2004 par la mise en place de nouvelles garanties :

Accord	Objectifs visés
<p>Formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Développer la formation professionnelle des salariés intérimaires et permanents : La branche du travail temporaire a été une des premières branches à signer un accord suite à la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social. Cet accord, signé le 8 juillet 2004, a complètement modifié le dispositif jusqu'alors en vigueur : <ul style="list-style-type: none"> ○ définition des modalités d'application du contrat de professionnalisation pour les salariés intérimaires et les salariés permanents, ○ Droit Individuel à la Formation (DIF) : pérennisation du mécanisme novateur mis en place par la branche en 2000 pour les salariés intérimaires et mise en place de celui des salariés permanents, ○ mise en place de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du travail temporaire, ses travaux concerneront aussi bien les métiers des salariés permanents que ceux des salariés intérimaires ➔ Contrat d'Insertion professionnelle intérimaire (CIPI)/Contrat de Développement Professionnel Intérimaire (CDPI) : Ces deux nouveaux contrats, également mis en place le 8 juillet 2004, ont donné lieu à la signature d'une convention entre la branche et la DGEFP. Ils permettent aux intérimaires sans qualification/qualification inadaptée ou sans expérience professionnelle d'acquérir un premier ensemble de compétences facilitant leur insertion ou leur réinsertion professionnelle. ➔ Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) : Grâce à des accords avec les branches de l'agroalimentaire et du bâtiment, les salariés intérimaires peuvent désormais accéder aux qualifications définies par ces branches.
<p>Santé sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Améliorer la prévention des risques : Création et diffusion d'un guide visant à améliorer la sécurité des salariés intérimaires.
<p>Prévoyance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Améliorer de la gestion des régimes de prévoyance : La branche a signé un ensemble de textes visant à améliorer la gestion des régimes de prévoyance des salariés intérimaires

Les services et prestations aux intérimaires dans le cadre du Fastt

L'INFORMATION SOCIALE :

Le Fastt met à la disposition des intérimaires un numéro d'appel gratuit pour les informer sur leurs droits et avantages sociaux et sur les prestations du Fastt. Au total, en 2004, les conseillers du FASTT ont répondu à 360 000 demandes d'information et de conseil d'intérimaires.

MUTUELLE

Faciliter l'accès des intérimaires aux garanties d'une mutuelle

Les intérimaires peuvent bénéficier, dès leur première mission, d'une complémentaire santé à des conditions avantageuses

Au total 58 306 personnes sont couvertes par la complémentaire santé (adhérents et ayants droit)

AIDES A LA RENTREE SCOLAIRE et AUX VACANCES

Aide financière accordée aux intérimaires pour la scolarité et/ou pour les vacances de leurs enfants :

- allocations de rentrée scolaire ou universitaire
- aides aux vacances

16 300 enfants d'intérimaires ont bénéficié d'allocations de rentrée scolaire

5 283 séjours financés

PRETS à la CONSOMMATION

Permettre à l'intérimaire d'obtenir des crédits à la consommation :

- prêts de trésorerie
- prêts d'équipement

En 2004, 1 200 prêts à la consommation ont été accordés pour un montant total de 3,2 millions d'euros. 1 500 intérimaires ont bénéficié d'un prêt pour l'acquisition d'un moyen de locomotion.

PRETS et AIDES AU LOGEMENT

- Prêts pour l'acquisition d'une résidence principale (CREDICIL-Fastt)
- Prêts pour des travaux de rénovation (PASS TRAVAUX-Fastt)
- Accès à la location (LOCA PASS-Fastt)
- Solution d'hébergement temporaire

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les assistantes sociales du FASTT interviennent de manière ponctuelle et régulière auprès d'intérimaires rencontrant des difficultés. En 2004, 4 700 intérimaires ont bénéficié du service d'action sociale.

Le FASTT a mis en place un dispositif expérimental appelé « AT services » destiné à épauler et accompagner les victimes d'accident de travail. Ce dispositif se décline en 3 niveaux :

- Des réponses d'urgence pour faire face aux difficultés de la vie quotidienne liées à l'accident du travail,
- Un accompagnement social dans la durée,
- Le financement d'actions de reconversion pour se réinsérer dans la vie professionnelle (en 2004, 881 000 euros y ont été mobilisés à travers des bilans de compétences et des congés individuels de formation).

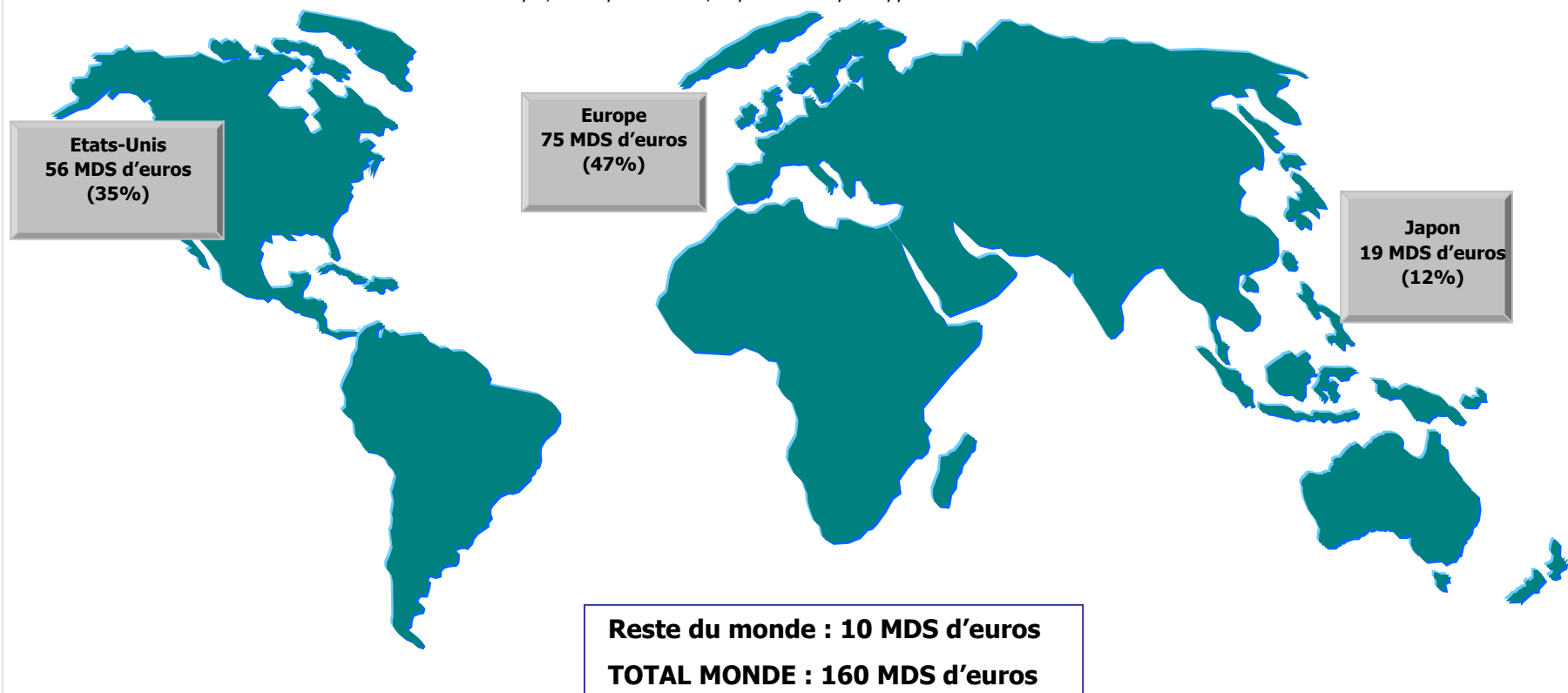
VI - L'intérim en Europe et dans le monde

Un marché mondial de 160 milliards d'euros en 2004

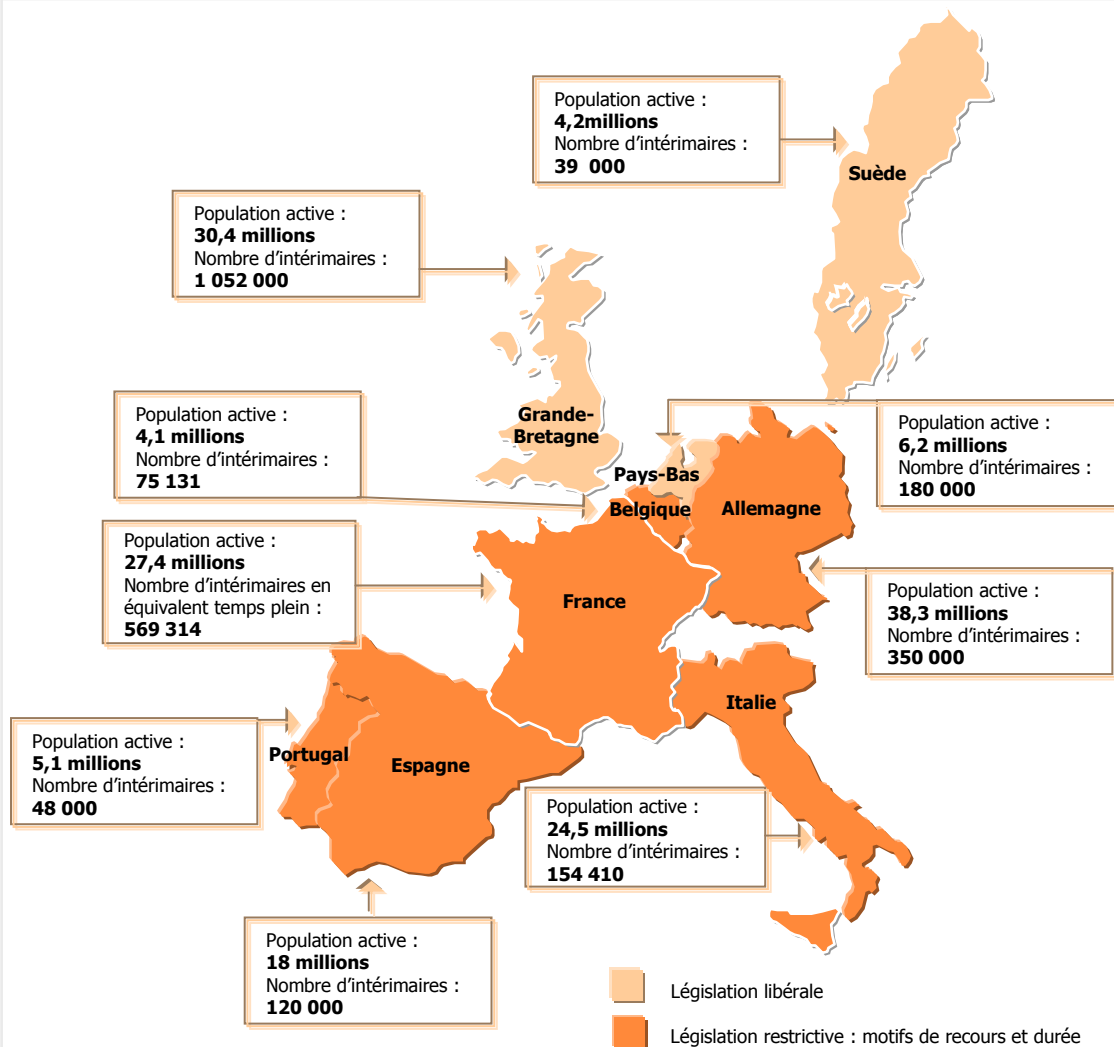
Le chiffre d'affaires mondial du travail temporaire a progressé de 7 % et atteint en 2004 environ 160 milliards d'euros. Près de la moitié de l'activité se concentre en Europe; sur ce continent, le marché anglais totalise 42% de l'activité, suivi par la France avec 25% et l'Allemagne avec 11%. Parmi les pays européens caractérisés cette année par un développement significatif, l'Espagne, la Belgique et l'Italie ont connu une croissance comprise entre 10% et 15%. Le marché Allemand croît quant à lui de près de 8%.

Les Etats-Unis demeurent le premier marché national, la croissance américaine, en dollars de près de 12,5%, représente 7% en euros compte tenu de la détérioration du change. Le marché français, qui jusqu'en 2003 se hissait, après la Grande-Bretagne au troisième rang en terme de chiffre d'affaires, est devancé cette année par le Japon. Lequel a connu une croissance d'environ 15% grâce en partie à la possibilité nouvelle offerte fin 2003 aux entreprises de certains secteurs industriels de recourir au travail temporaire.

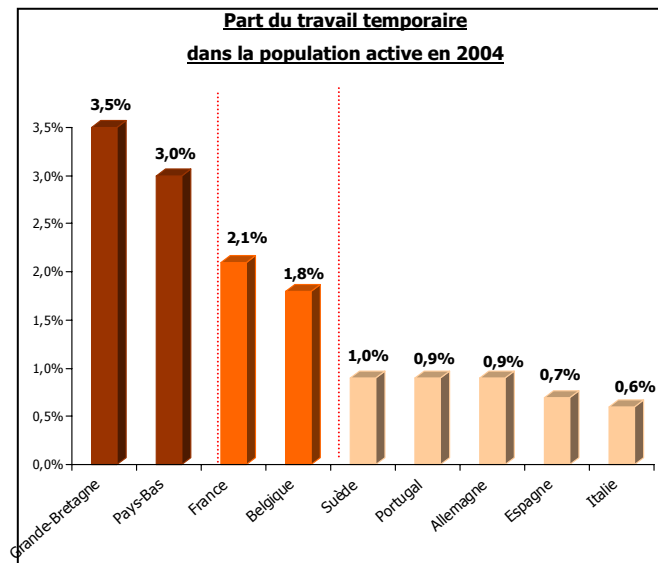
→ est indiqué, entre parenthèses, le poids en % par rapport à l'ensemble monde



Le travail temporaire en Europe



Les spécificités économiques des pays et la réglementation du travail ont façonné des formes et des pratiques hétérogènes de l'intérim d'un pays à l'autre. En conséquence, d'importantes disparités sont à noter en ce qui concerne la part du travail temporaire dans la population active.



Les conditions d'exercice du travail temporaire selon les pays en Europe

Pays	Conditions d'exercice				
	Autorisation préalable	Principe d'exclusivité	Garantie financière	Cas de recours autorisés	cas de recours, secteur d'activité ou métiers interdits
Allemagne	oui, 1 an renouvelable, illimitée sur demande après 3 ans d'exercice	non	attestation de solvabilité bancaire (2000 € par intérimaire) pour obtenir la licence ; EU : caution solidaire pour le paiement des charges sociales	sans restriction	gros œuvre dans le bâtiment (sauf si la convention collective de la branche l'autorise) et en cas de grève dans l'EU
Autriche	oui, autorisation spéciale pour les ETT étrangères	non sauf placement	caution solidaire	sans restriction	en cas de grève et lock-out
Belgique	oui, 1 an renouvelable autorisation spéciale pour détachement dans la construction	non	oui, montant minimum exigé contribution obligatoire de l'ETT au fonds social pour le travail temporaire	limités	déménagement, garde-meubles et activités annexes liées au transport Grève ou lock-out dans l'EU Après licenciements économiques et pendant le chômage intempéries chez les ouvriers
France	oui, 1 an, prorogable, indéterminée après 3 ans conditions : locaux appropriés, absence de dettes sociales et fiscales, emploi de 10 permanents pour 1000 intérimaires détachés	oui	oui, montant : 10% du chiffre d'affaires du dernier exercice et au moins 25 fois le salaire minimum interprofessionnel annuel Solidarité de l'EU avec l'ETT pour paiement des salaires et des charges sociales	limités	grève dans l'EU, prêt de personnel à d'autres ETT, exécution de travaux dangereux ou postes n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation de risques, recours à l'intérim dans les 12 mois qui suivent le licenciement de salariés permanents ou sur un poste déjà occupé par un intérimaire (13,5/18 mois), Administration
Grèce	non, simple déclaration à l'inspection du travail pour l'activité du TT	oui	oui, garantie minimale : 8% du chiffre d'affaires de l'ETT qui ne peut être inférieure à un montant fixé annuellement par décret (2003 : 91 784 €)	limités	grève, licenciement économique, remplacement d'un médecin du travail et pour des travaux dangereux listés arrêtés
Irlande	oui, conditions de forme sociale et de parts sociales	oui sauf autorisation exceptionnelle de faire du recrutement	ETT : 2 garanties obligatoires : une pour la rémunération des intérimaires et l'autre pour les charges sociales. montant de la garantie revalorisé tous les 2 ans en fonction du nombre d'intérimaires	sans restriction	grève, licenciements collectifs et en cas d'application de dispositions législatives particulières
Italie	licence annuelle conditions peu nombreuses : contrôle sanitaire, publicité, ...	non		limités	
Italie	oui, autorisation accordée aux ETT, personnes morales italiennes ou européennes (capital social minimum de 600 000 €) n'ayant pas fait l'objet de sanctions pénales), Exercice de l'activité sur au moins 4 régions	non	oui, Montant fixé par le Gouvernement : un certain pourcentage du chiffre d'affaires	limités	emplois de faible niveau de qualification, emplois dangereux ou nécessitant une surveillance médicale spéciale, EU ayant licencié du personnel au cours des 12 derniers mois, EU ne répondant pas aux standards de sécurité, grève
Pays-Bas	non, conditions : honorabilité de l'entrepreneur, présentation des statuts, ...	non	obligation pour l'ETT d'apporter la preuve de moyens financiers suffisants pour le paiement des salaires	sans restriction	transport maritime et transport routier de marchandises autres interdictions prévues dans certaines conventions collectives, grèves et lock-out
Portugal	oui, conditions : absence de dettes sociales, enregistrement à la chambre de commerce et autres conditions	non, activité de sélection et de recrutement, formation professionnelle autorisées	caution bancaire, montant : 150 fois le minimum augmenté des charges sociales	limités	grève dans l'EU, emplois dangereux et lorsque le TT a pour but de réduire les emplois permanents
Royaume-Uni	aucune depuis 1994	non	non	sans restriction	grève

ETT : Entreprise de travail temporaire

EU : Entreprise utilisatrice

TT : Travail

Les relations contractuelles dans le travail temporaire selon les pays en Europe

Pays	Types de contrats		Durée maximale
	Relation ETT/EU	Relation ETT/Intérimaire	
Allemagne	contrat écrit avec mentions obligatoires : licence de l'ETT, poste, qualification de l'intérimaire	ETT = employeur, contrat écrit : CDI ou contrat à durée déterminée avec motif de recours limitativement énuméré dans la loi mentions obligatoires : informations sur l'ETT, l'intérimaire et la mission, le salaire, durée (mission et travail), qualification, primes, congés, paiement des périodes d'absence, maintien du salaire pendant les inter-missions	aucune
Autriche	contrat écrit	ETT = employeur, contrat : CDI ou contrat à durée déterminée (si seulement motivé) écrit 5 mentions obligatoires : 1. salaire, modalités de paie, congés payés, 2. horaire et durée de travail et motif si limité, 3. préavis en cas de démission ou licenciement, 4. description du poste de travail, 5. lieu(x) de travail. Maintien de salaire pendant les inter-missions	aucune
Belgique	contrat écrit dans les 7 jours suivant le début de la mission	ETT = employeur, contrat écrit dans les 7 jours suivant le début de la mission, mentions obligatoires : numéro d'agrément de l'ETT, motif de la mission, horaires de travail, ... En principe CDD, contrat écrit envoyé au salarié au plus tard 2 jours après le début de la mission, période d'essai	limitée en fonction des cas de recours
Espagne	encadrement législatif	ETT = employeur, contrat écrit : CDI ou contrat à durée déterminée sous certaines conditions avec mentions obligatoires), enregistré à l'agence de l'emploi dans les 10 jours de leur conclusion	limitée, 3 à 6 mois selon les cas de recours
France	contrat de mise à disposition écrit sous 2 jours avec mentions obligatoires : motif, durée, qualification, salaire, ...	ETT = employeur, contrat écrit signé sous 2 jours (avant le détachement pour l'étranger) mentions obligatoires : durée de la mission, motif, description de poste, période d'essai, ...	9 à 24 mois selon le cas de recours avec un seul renouvellement
Grèce		CDI ou Contrat à durée déterminée écrit conclu avant tout détachement mentions obligatoires : durée et conditions du détachement, rémunération et sécurité sociale	8 mois (renouvellements inclus) requalification en CDI chez EU si dépassement de la durée maximale avec un renouvellement de + de 2 mois
Irlande	pas de contrat obligatoire	ETT : pas obligatoirement employeur (EU non plus) contrat <i>sui generis</i> qui ne se concrétise pas toujours par un contrat de travail et l'écrit n'est pas obligatoire	aucune
Italie		ETT est l'employeur et a le droit de direction, CDI ou Contrat à durée déterminée écrit conclu dans les 5 jours suivant le début de la mission	4 renouvellements avec un maximum de 2 ans et demie
Pays-Bas	contrat facultatif	ETT = employeur, signature obligatoire d'un document précisant les conditions d'emploi	nature du contrat différente selon la durée du contrat dans l'EU et dans l'ETT
Portugal	contrat écrit, mentions obligatoires	ETT = employeur, CDI ou Contrat à durée déterminée écrit avec mentions obligatoires en 2 exemplaires dont l'un est conservé par le salarié. En cas de succession de Contrat à durée déterminée sur le même poste, requalification en CDI	6 à 12 mois selon le cas de recours
Royaume-Uni	informations fournies par l'ETT sur les conditions du contrat, prix, procédure en cas d'insatisfaction, statut du salarié, ... document écrit si EU est établie à l'étranger, confirmation de l'acceptation par l'EU	contrat <i>sui generis</i> : ETT n'est pas obligatoirement l'employeur seulement dans certains cas la relation peut être qualifiée de contrat de travail, notamment lorsqu'un contrat (CDI ou Contrat à durée déterminée) est conclu. Obligation d'information du travailleur par l'ETT sur ses conditions d'emploi, son statut, son salaire et le type de relation qu'il a avec l'ETT (document écrit si mission à l'étranger).	aucune

ETT : Entreprise de travail temporaire

EU : Entreprise utilisatrice

TT : Travail

- **Avr-05, DARES, premières informations et premières synthèses, Contrats à durée déterminée, intérim, apprentissage, contrats aidés : les emplois à statut particulier ont progressé entre 1982 et 2002**
- **Avr-05, DARES, Premières informations, premières synthèses, Emploi industriel : le dernier creux conjoncturel sans influence sur la tendance des gains de productivité**
- **31-mars-05, INSEE Conjoncture, Informations rapides**
- **Mars-05, Cercle Laffitte, Les actes du Cercle Laffitte**
- **Mars-05, INSEE, Insee Première, Enquête sur l'emploi 2004**
- **Janv-05, SETT/I+C, Les agences de travail temporaire dans le secteur de la construction**
- **Oct-04, FPE-TT / BVA, Regards des intérimaires sur l'intérim**
- **Mars-04, SETT-CSA, La relation au travail des salariés en 2004**
- **Févr-04, DARES, Premières informations et premières synthèses, L'emploi intérimaire au troisième trimestre 2004 : regain dans l'industrie**
- **Déc-03, FAF-TT, Regards croisés sur la formation des intérimaires en Europe**
- **Juin-03, CSA-FPE-TT, Regards des intérimaires sur l'intérim**
- **Janv-02, F. MICHON et G. LEFEVRE, Les stratégies des entreprises de travail temporaire**
- **Juin-01, FPE-TT/CREDOC, Les seniors, le travail et l'intérim**
- **Févr-00, Christian de BOISSIEU et Caroline DENEUVE, Le travail intérimaire dans la dynamique de l'emploi**
- **2000, SETT/CSA, Provenance, devenir et regard des intérimaires sur l'intérim**